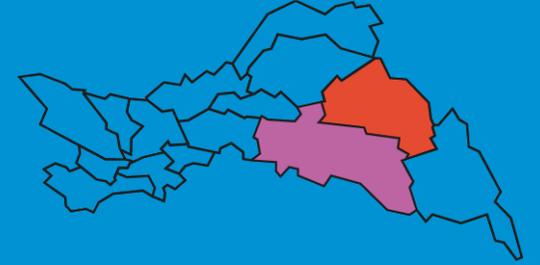


18 octobre 2023



Commissions hydrographiques Aisne Vesle Suippe – Aisne moyenne

SOMMAIRE



➤ Contexte

➤ Les actions en cours :

- Les ouvrages et systèmes d'endiguement
- Limiter les débordements
- L'alerte et la gestion de crise
- Réduction de la vulnérabilité (dispositif Inond'action)
- L'étude ZEC

L'ENTENTE OISE-AISNE

Bassin-versant de l'Oise et de l'Aisne



SYNDICAT MIXTE OUVERT

→ 34 membres :
1 Région
5 départements,
28 EPCI,

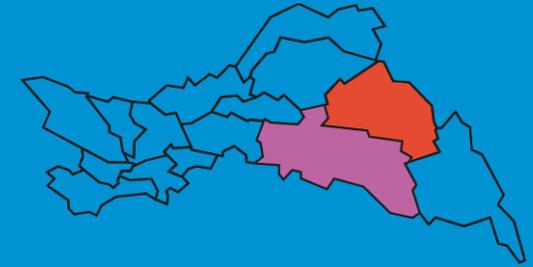
COMPETENCES

- Prévention des inondations
- Maitrise des eaux de ruissellement
- Animation & concertation
- Gestion des milieux aquatiques

Compétence « prévention des inondations »



LES COMMISSIONS HYDROGRAPHIQUES



Commissions hydrographiques

concerter les acteurs et établir des programmes cohérents

Proposition de programmes d'actions et programmation technique et financière



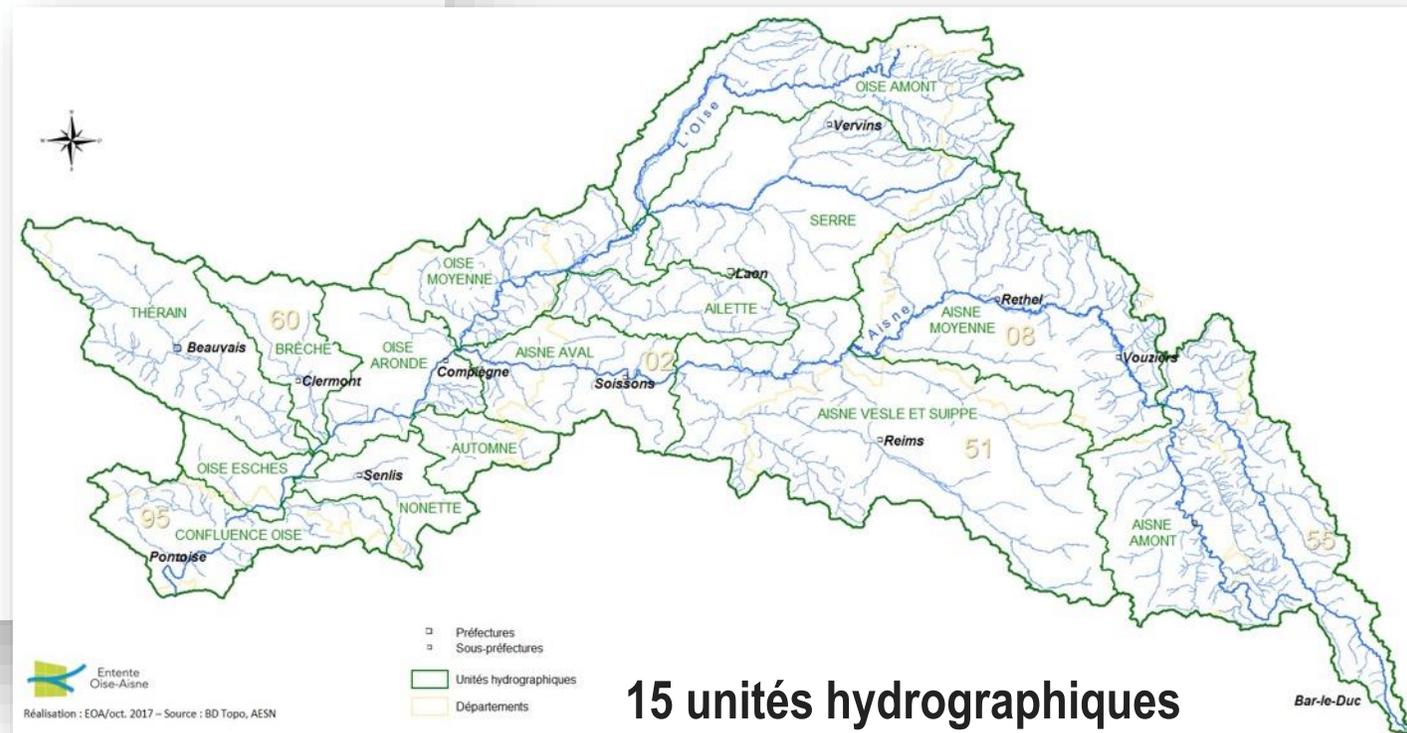
Bureau

Examen des programmes, délégations



Comité syndical

Gouvernance de l'Entente Oise-Aisne



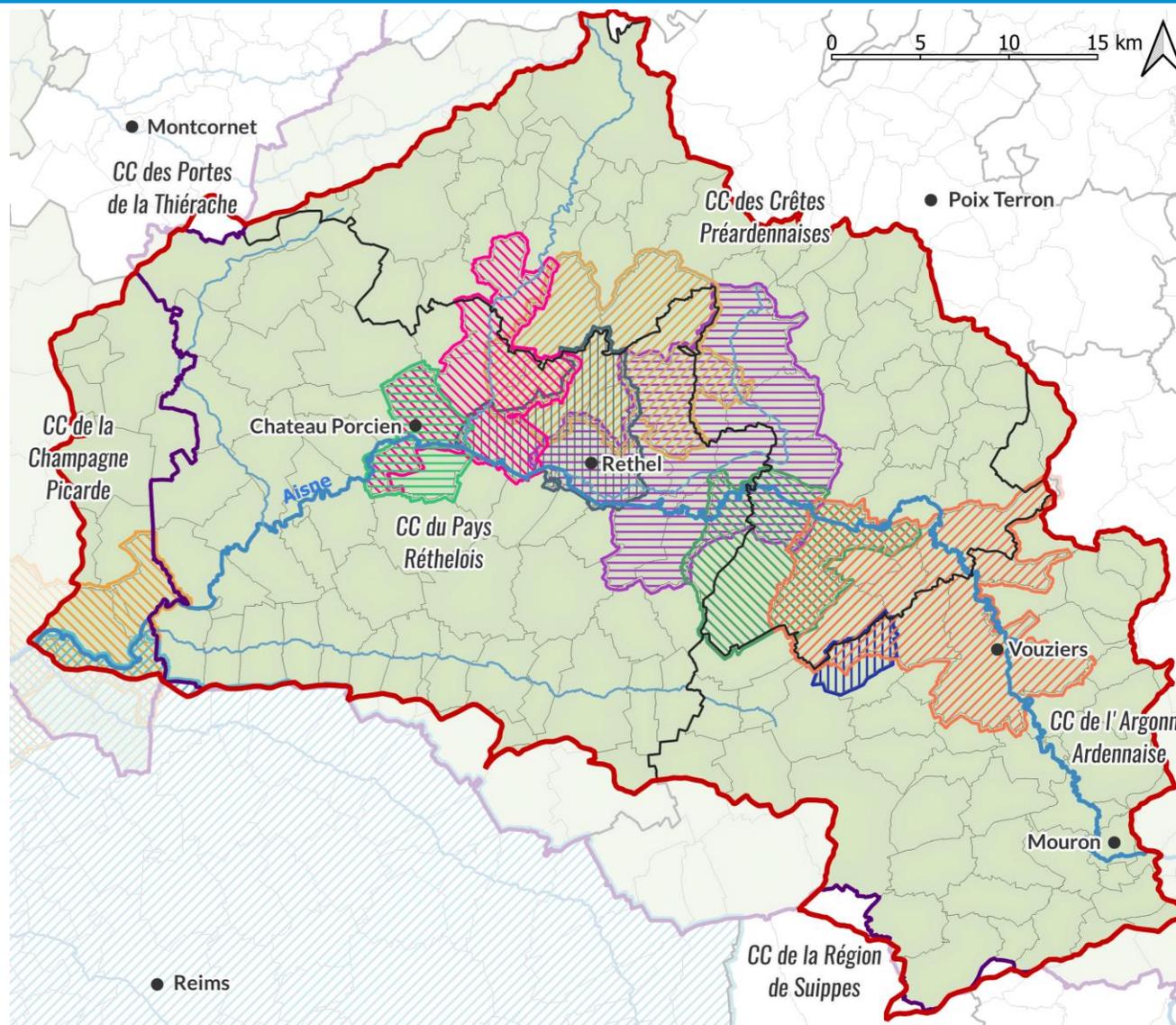
LES COMPETENCES – UH Aisne moyenne

ASA:
entretien et
de restauration (via
UDASA)

EPCI:
GEMA (items 1, 2 et 8)

**Syndicat Aisne
non navigable:**
GEMA (item 1, 2 et 8)

Entente Oise-Aisne:
PI (item 5) sur 4 EPCI



- UH Aisne Moyenne
- Limite départementale
- Périmètre des EPCI
- Territoire adhérent à l'Entente Oise Aisne - compétence PI
- Syndicats de Bassin Versant**
 - Syndicat d'Aménagement des Bassins Aisne Vesles et Suippe
 - Syndicat du Bassin Versant de l'Aisne non-navigable Axonaise
- Associations Syndicales Autorisées**
 - ASA de la vallée de la Loire
 - ASA de Château-Porcien et de Taisy
 - ASA de la vallée de la Muette
 - ASA de la Vaux
 - ASA du Bourgeron
 - ASA des 6 communes
 - ASA de la Dyonne et du Plumion
 - ASA du ruisseau de Saulces

LES COMPETENCES – UH Aisne Vesle Suippe

Syndicat Aisne

non navigable :

GEMA (items 1, 2 et 8)

SIABAVES:

GEMA + SAGE

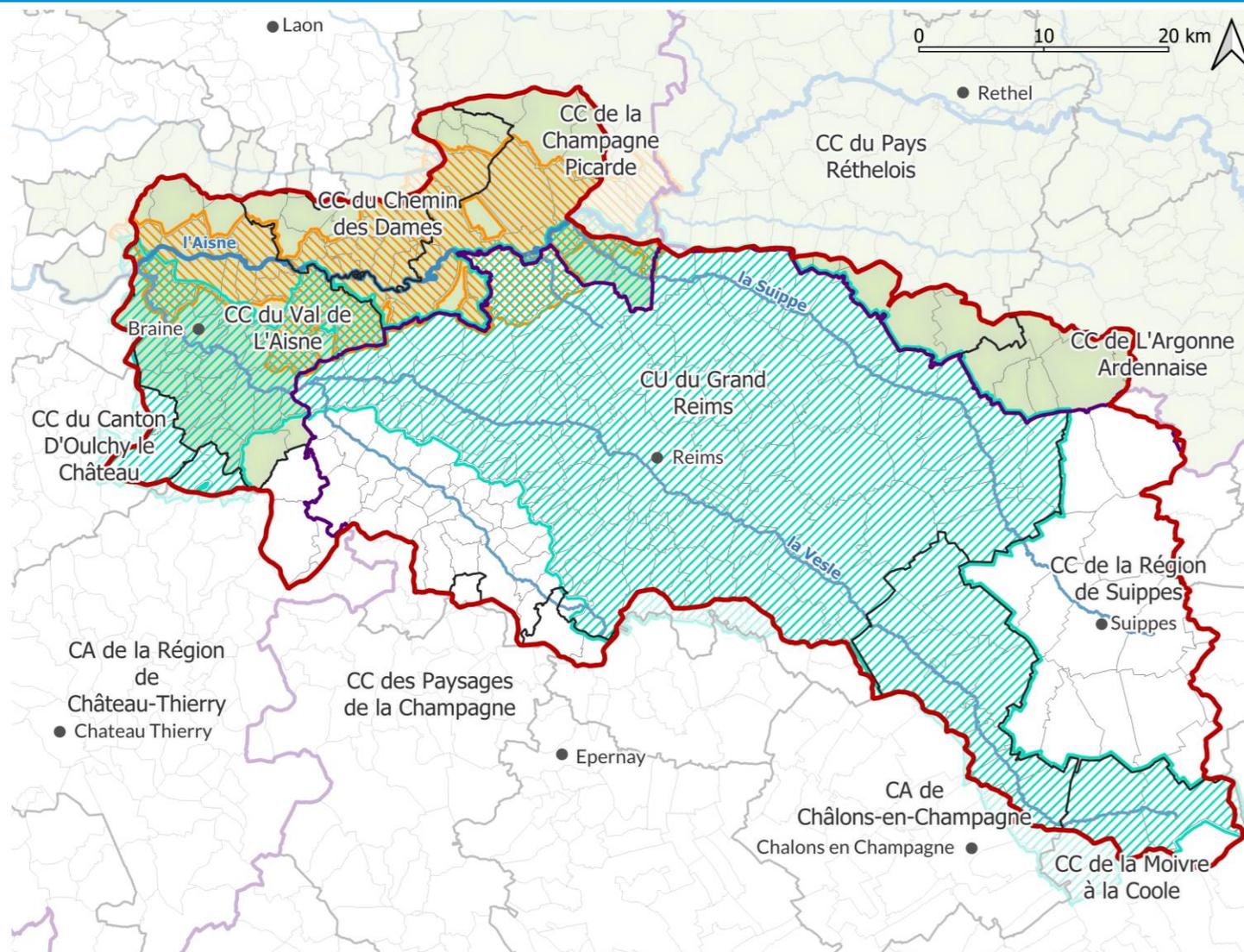
EPCI :

GEMA,PI

Entente Oise-Aisne :

PI (item 5)

sur 5 EPCI



UH Aisne Vesle Suippe

Limite départementale

Périmètre des EPCI

Territoire adhérent à l'Entente Oise Aisne - compétence PI

Syndicats de Bassin Versant

Syndicat d'Aménagement des Bassins Aisne Vesle et Suippe

Syndicat du Bassin Versant de l'Aisne non-navigable

LA GESTION DU RUISSELLEMENT

-> UH Aisne Vesle Suiippe

Exercée au titre de l'item 1 (aménagement d'un bassin versant)

- SIGMAA : actions ruissellement : programme à Maizy, ...

-> UH Aisne moyenne

- Assistance aux collectivités par l'UDASA

Item 4° (maitrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols)

- Compétence : actuellement communale, peut être transférée à l'EPCI



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Un document cadre pour :

- Anticiper les problèmes de ressources en eau
- Concilier la préservation de la ressource et les activités humaines
- S'adapter au changement climatique

Des leviers pour le lancement : volonté politique et financement

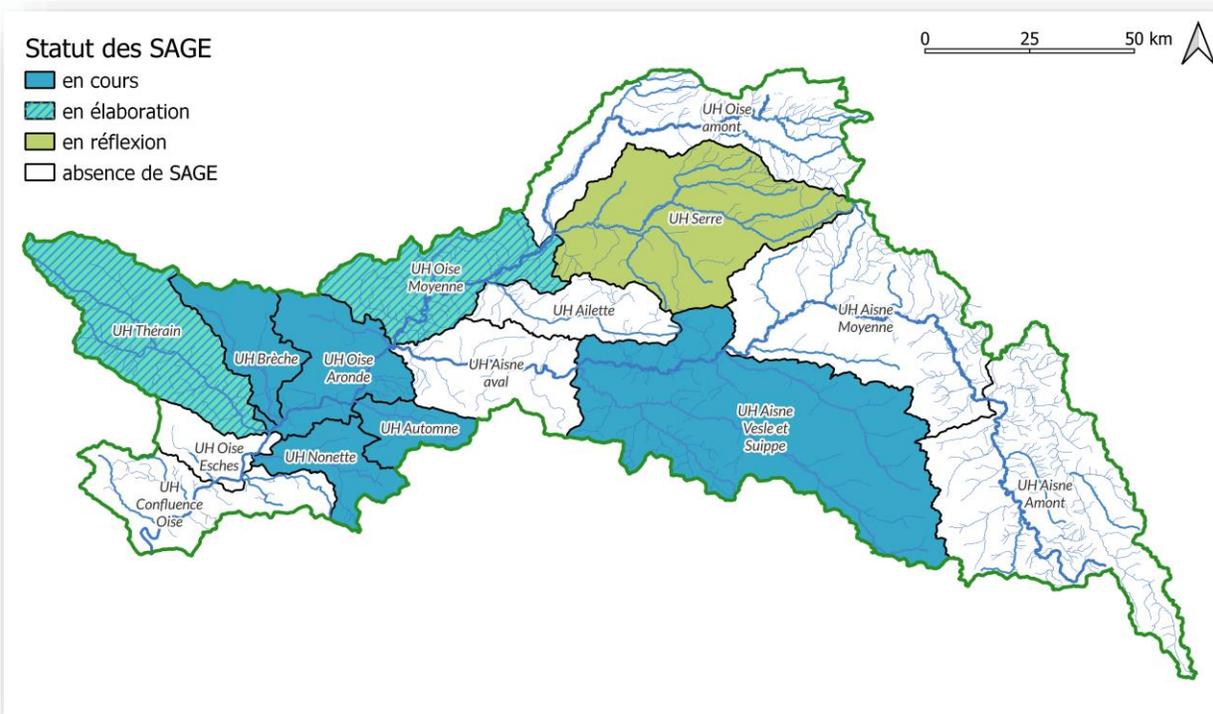
Le SAGE Aisne Vesle Suippe



6 enjeux dont « inondations et ruissellement »

Commission locale de l'eau

Une structure porteuse : SIABAVES

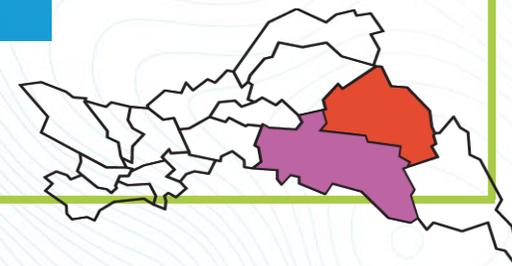


Déclinaison opérationnelle :

CTEC -> rivières, zones humides, érosion/ruissellement, gestion quantitative



LES OUVRAGES HYDRAULIQUES ET SYSTEMES D'ENDIGUEMENT



LE CLASSEMENT DES OUVRAGES

Mise en conformité des ouvrages (décret mai 2015)

La structure PI définit le système d'endiguement, son niveau de protection et la zone protégée

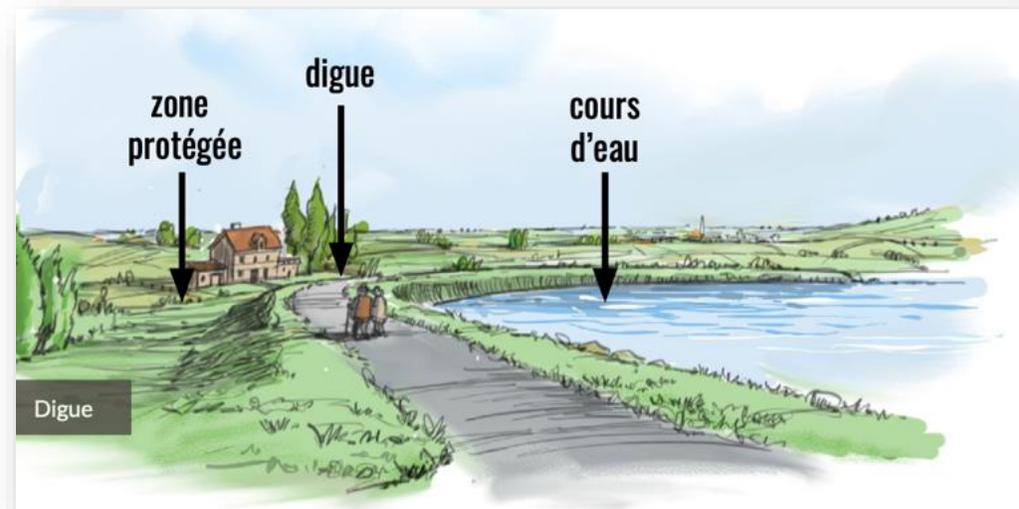
Dossier de classement : étude de danger, inspection de l'ouvrage, modélisation hydraulique, géotechnique, document d'organisation...

+ travaux de confortement le cas échéant

Tous les ouvrages de protections (digues, muret), doivent être :

- soit classés ;
- soit rendus transparents.

En l'absence de classement, le gestionnaire (structure PI) est responsable des dommages causés par une rupture ou une surverse de l'ouvrage.



Classement d'un ouvrage
= reconnaissance de la fonction de protection contre les inondations

LES SYSTEMES D'ENDIGUEMENT DES ARDENNES

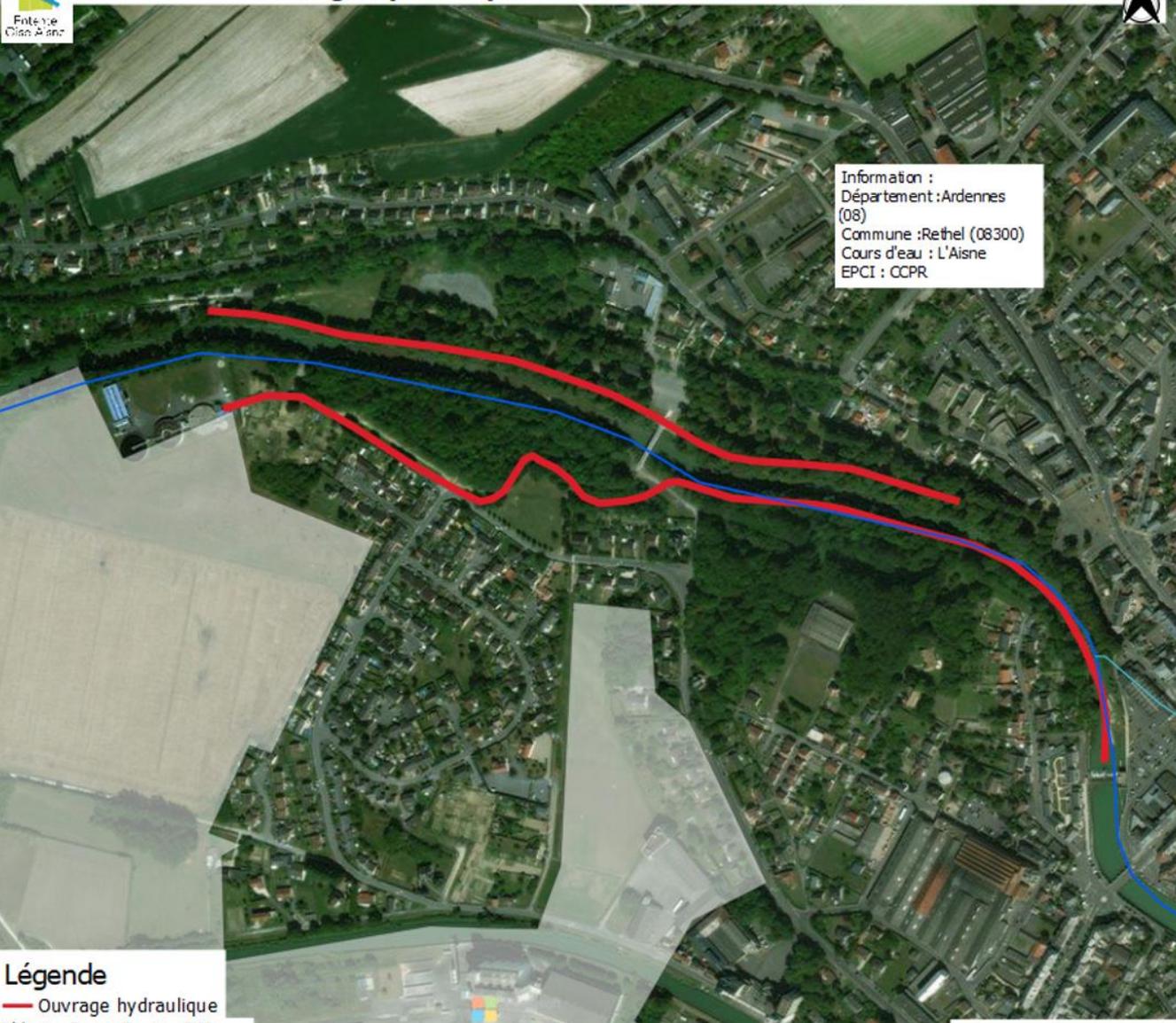
5 systèmes d'endiguement recensés sur 3 communautés de communes :

- Communauté de communes du Pays rethélois :
 - Gingembre – 1100 ml
 - Promenades des Isles – 840 ml
 - Cavaliers – 2800 ml
 - Communauté de communes des Crêtes pré ardennaises :
 - Attigny : digue du canal des Ardennes
 - Communauté de communes de l'Argonne ardennaise :
 - Vrizy (Vouziers) : digue du canal des Ardennes
- **2 dossiers déposés avant le 30/06/23 : Gingembre, Cavaliers**
 - **Demande de report pour 2 dossiers : Vrizy, Attigny (dépôt prévu 30/11/2023)**
 - **1 ouvrage non retenu ; Promenade des Isles**

CCPR : DIGUES DU GINGEMBRE ET PROMENADE DES ISLES



Ouvrage hydraulique sur la commune de Rethel



Information :
Département : Ardennes (08)
Commune : Rethel (08300)
Cours d'eau : L'Aisne
EPCI : CCPR

Légende

— Ouvrage hydraulique

Réalisation : Entente Oise-Aisne 2020
Source : Bino aerial 2020, BD Topo 2019

© 2021 Microsoft Corporation © 2021 Maxar © CNES (2021) Dist

0 100 200 m

Informations générales :

Construction : 1958 (Gingembre)

Propriétaire : Commune de Rethel

Type : Système d'endiguement

Bénéficiaires : Quartier du Gingembre

Ouvrage :

- 2 digues :
 - Digue du Gingembre (photo 2)
 - Digue de la promenade des Isles (photo 3)
 - Canalisations pluviales (photo 1)



Caractéristiques de l'ouvrage du Gingembre:

Classement : 2011 Classe C

Longueur : 1,1 km

Largeur moyenne : Entre 1,15 et 1,9 m en crête et entre 4 et 6 m en pied

Hauteur moyenne : Entre 0,8 et 1,4 m

Cote en crête : 71,6 m NGF

Composition : Digue en remblai

Caractéristiques de l'ouvrage de la promenade des Isles:

Longueur : 840 m

Largeur moyenne : Entre 2 et 3 m en crête et entre 4 et 6 m en pied

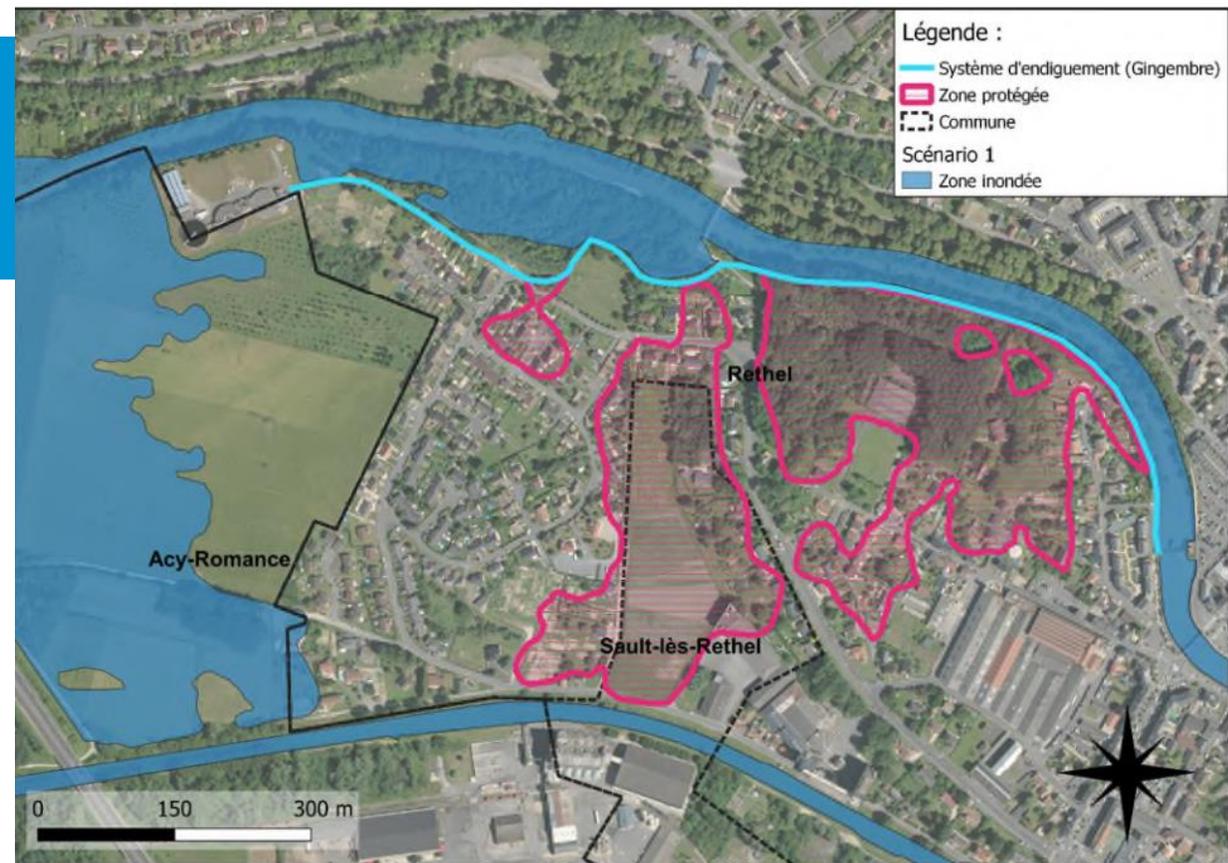
Hauteur moyenne : 1,5 m

Cote en crête : 71,3 m NGF

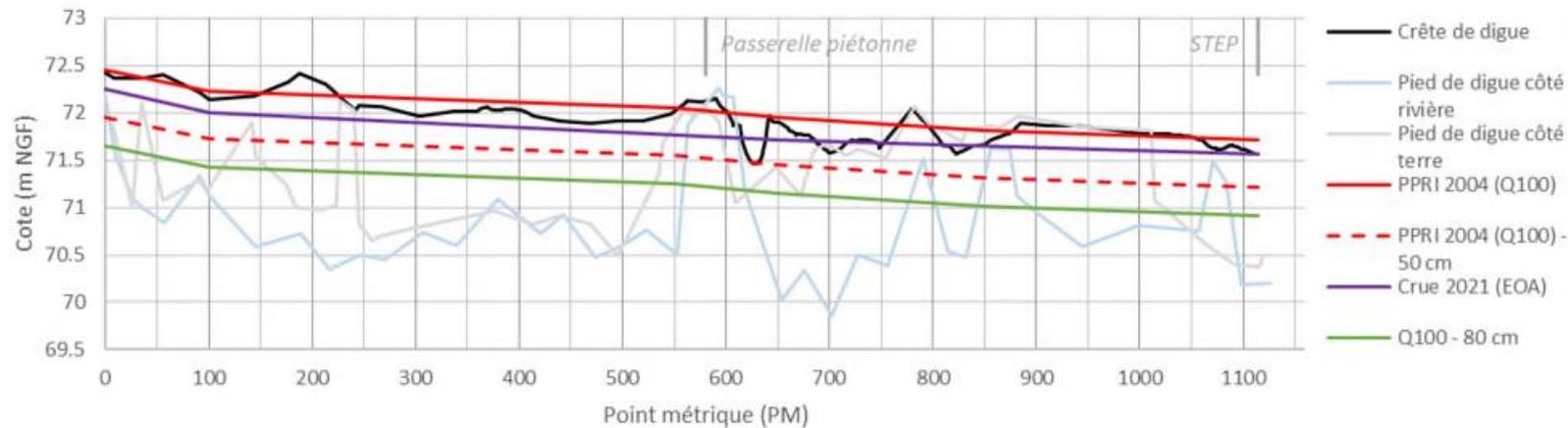
Composition : Digue en remblai



Gingembre



Profil en long - Digue du Gingembre



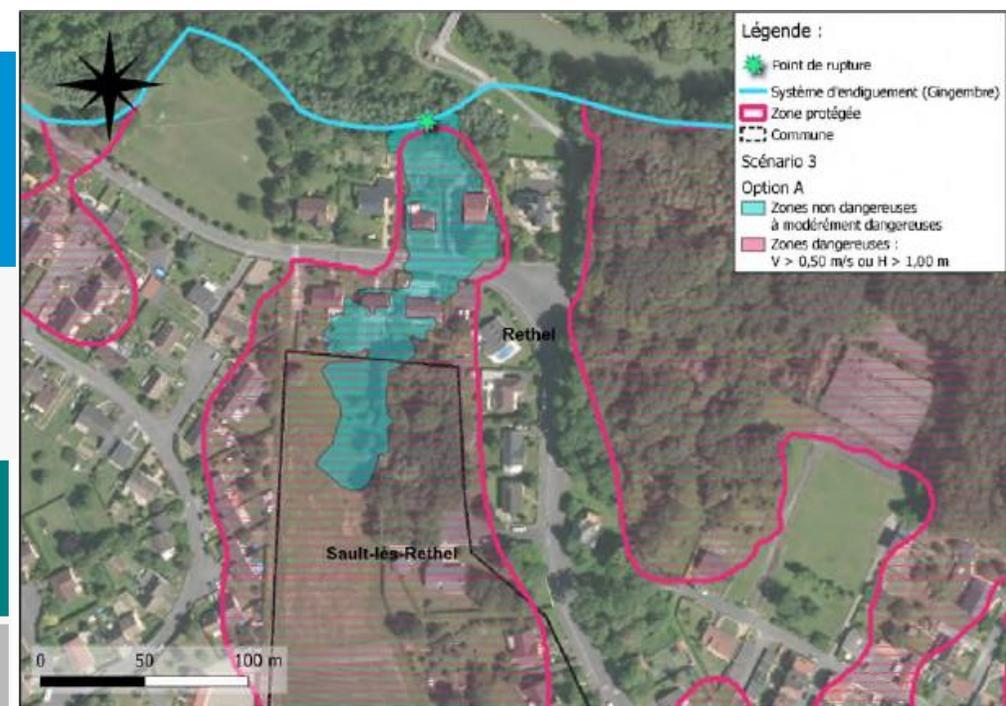
Zone protégée : communes de Rethel et Sault-lès-Rethel : 138 personnes

Niveau de protection = Q100 - 80 cm

Gingembre : Document d'organisation - Alerte

- Consignes de gestion du SIVU de Rethel
- Niveau de protection défini par l'étude de danger
- Sondes de Biermes + échelle limnimétrique sur la pile du barrage

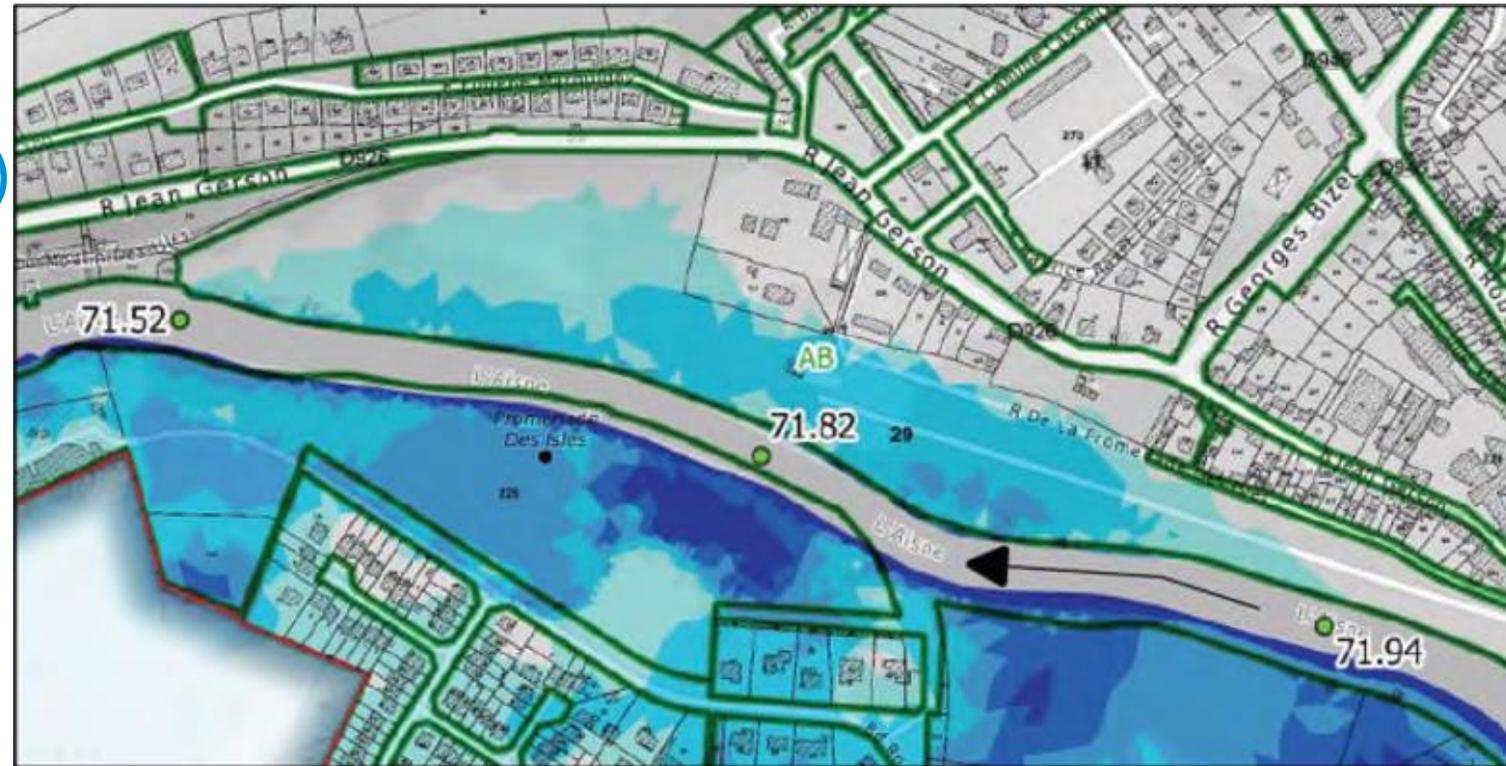
	Mesures d'anticipation	Etat de préalerte (CP -1m)	Etat d'alerte (CP - 0,50m)	Etat d'urgence (Cote de protection)	Surverse (Cote de danger)
Biermes		2,26 m 73,65m NGF	2,76 m	3,26 m	
Au droit du SE (barrage)	68,36 mNGF	70,70m NGF	71,20 m NGF	71,70 mNGF	72m NGF
Actions	La CCPR est responsable de la gestion et l'entretien des eaux pluviales. Le SIVU ferme les deux vannes du réseau pluvial (RD, RG), 1 seule sur le SE.		EOA informe les acteurs par mel et site internet La commune réalise la surveillance du SE (2 visites par jour matin et soir). Si érosion ou déstabilisation : la mairie évacue les maisons et met en place une signalisation.	L'Entente prévient les acteurs que la cote de protection est atteinte. Elle n'intervient pas sur site car gestion ouvrages prioritaire. La commune assure la gestion de crise : mise en sécurité, évacuation des zones inondées, coordination des actions (préfecture, CCCP, commune, EOA, DREAL)	



Promenade des Isles : non reprise du système d'endiguement

Aucune habitation inondée
au niveau de protection (Q100-70cm)
et pour Q100 (PPRI 2022 + EDD)

Présence de trois ouvrages
traversants non obturés :
diamètre 200 et 400 – aqueduc
maçonné de 1m30x0,65m



Nombreux désordres : points bas, érosions de berges, fousseurs, grands arbres.

Risques de surverse, érosions interne + externe

➤ Note à l'EPCI pour confirmer le non-classement de l'ouvrage

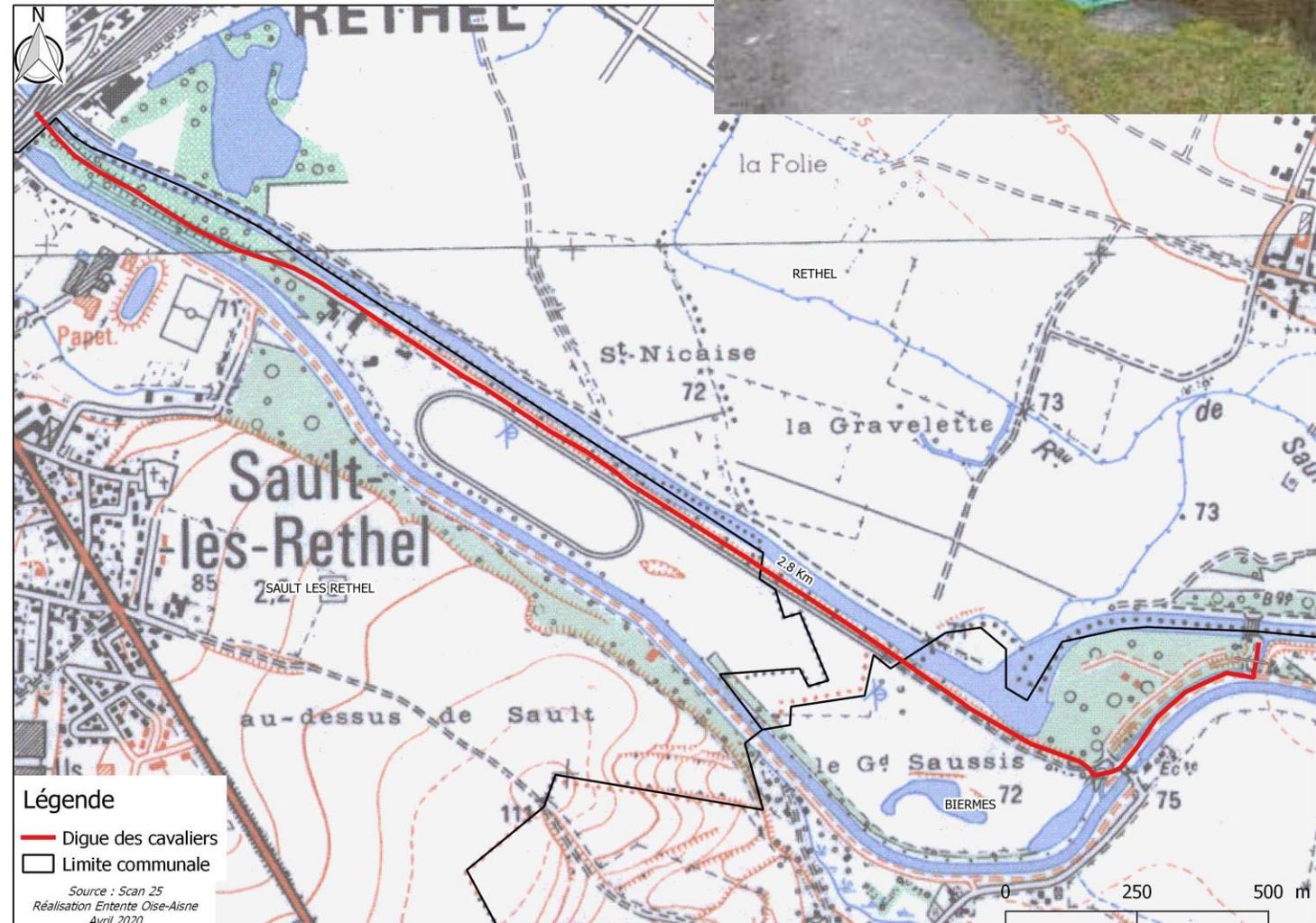
CC Pays Rethelois : La digue des cavaliers

❑ Présentation

- ➔ Construite en 1826, entre l'Aisne et le canal des Ardennes ; Non classée; végétation dense
- ➔ 2,8 km de long - 3 m de haut
- ➔ Propriétaires : commune de Rethel, Biermes, Sault-lès-Rethel, DDT, huit propriétaires privés (pied de digue) ;
- ➔ Digue très hétérogène (route, remblais) + 2 vannes manuelles sur le canal des Ardennes

❑ Zone protégée

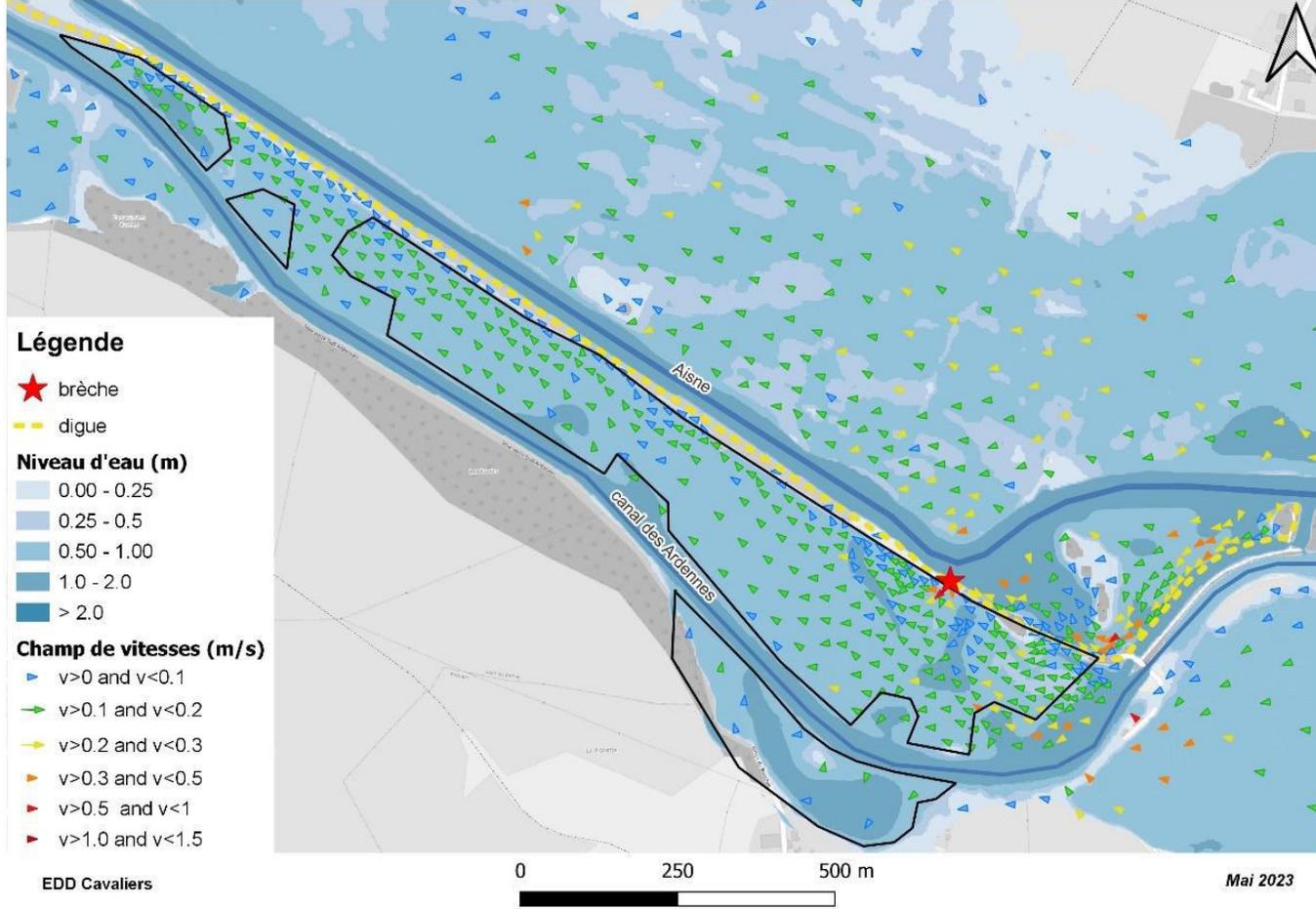
- ➔ Zone industrielle des Petits prés, le centre équestre, quelques habitations sur Biermes + le canal
- ➔ Inondation de Sault-lès-Rethel suite à une rupture de la digue en 1993 au niveau de l'hippodrome



Cavaliers : Etude de danger



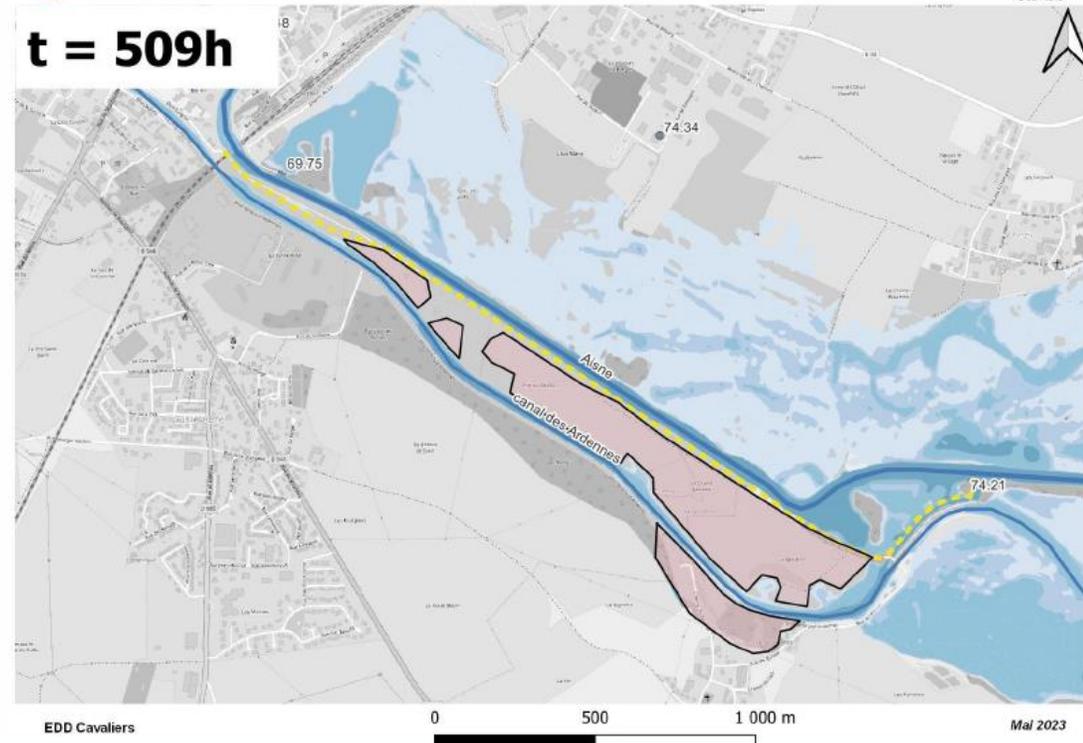
Carte de la zone inondée pour le scénario 3



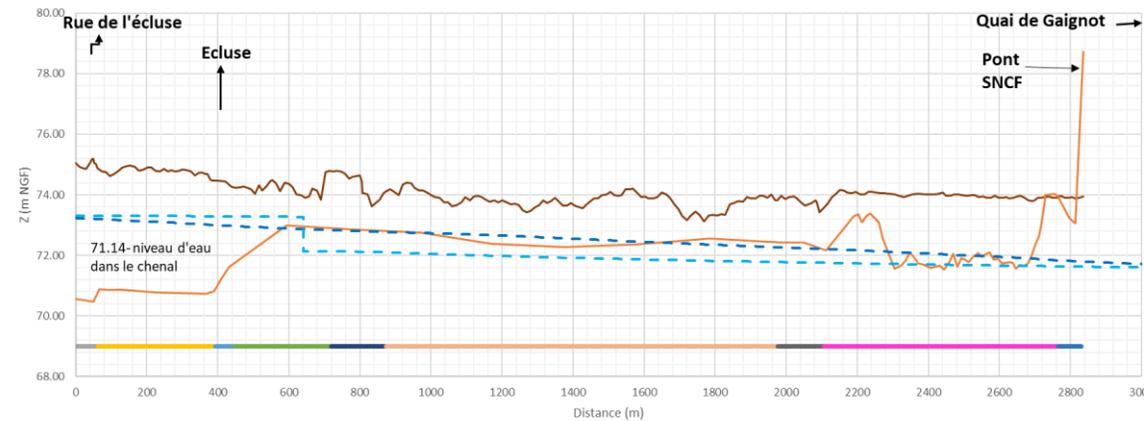
Crue de 1993 à $t = 508.9h$



$t = 509h$



Profil en long du SE des Cavaliers



Zone protégée (en haut à droite) :
4 bâtiments (industrie, commune, agri), 24 pers

Cavaliers : Document d'organisation - Alerte

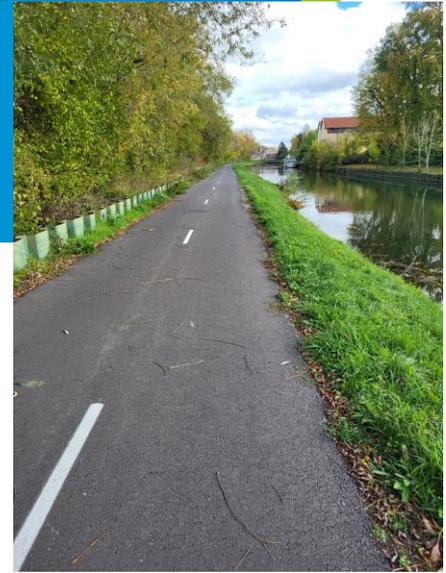
	Vigilance renforcée	Etat de pré-alerte (CP - 1,50m)	Etat d'alerte (CP - 1m)	Etat d'urgence (Cote de protection)
Biermes	71,69mNGF	71,78m NGF	72,28 m NGF	73,28 m NGF
Au droit du SE		70,85m NGF	71,35 m NGF	72,35 m NGF
Rilly-sur-Aisne	3 m		4,80 m	
Actions	VNF efface le barrage de Rilly, surveille les stations de Vouziers, Mouron et Verrières et la pluviométrie et réalise 2 visites par jour sur les ouvrages VNF (canal des Ardennes + vannes)		EOA informe les acteurs par mel et site internet La commune réalise la surveillance du SE (2 visites par jour matin et soir). Les agents VNF effectuent une ronde renforcée et ferment les vannes d'alimentation du canal quand la cote = 5m à Rilly	L'Entente prévient les acteurs que la cote de protection est atteinte. Elle n'intervient pas sur site car gestion ouvrages prioritaire. La commune assure la gestion de crise : mise en sécurité, évacuation des zones inondées, coordination des actions (préfecture, CCCP, commune, EOA, DREAL)



- **Consignes de gestion des vannes par VNF**
- **Niveau de protection défini par l'étude de danger**
- **Sondes de Biermes + barrage de Rilly-sur-Aisne**

CC DES CRETES PREARDENNAISES : Attigny

Canal des Ardennes classé barrage : arrêté préfectoral du 29/06/18



Convention en cours avec VNF

Système d'endiguement de 1666 ml (L=3m H=1,5m)

Digue RD du canal des Ardennes classé barrage VNF

Digue en remblai recouverte d'un enrobé avec rideau de palplanches en aval (mur maçonné tronçon 2)

Protection du canal et de la commune d'Attigny contre les crues de l'Aisne :

- 140 personnes
- 19 bâtiments (industrie, commune, agricole)
- 165 bâtiments (garages, abris ...)



setec
hydratec

Cartographie de la zone protégée par
le système d'endiguement d'Attigny

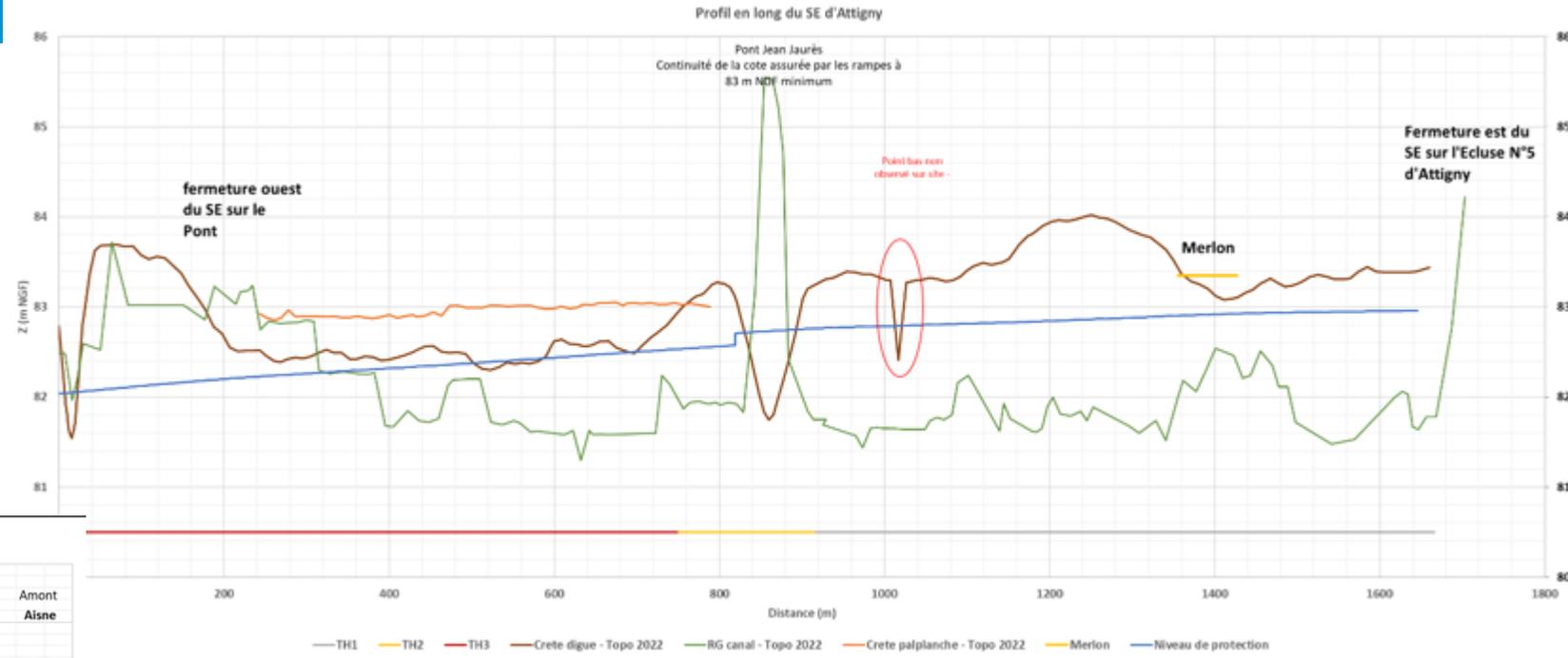


Entente
Oise-Aisne

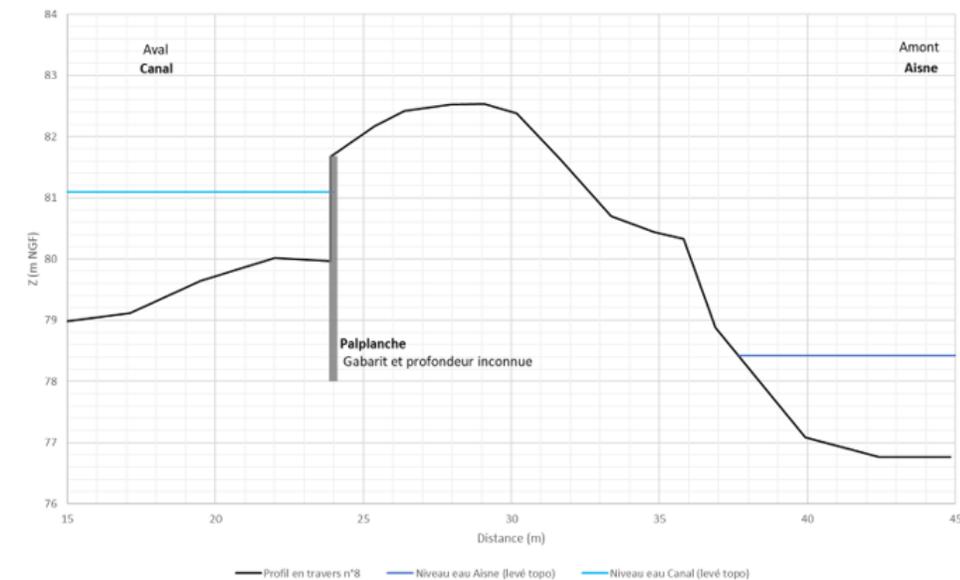


Attigny – Etude de danger – Données topographiques

- Données Lidar du lit majeur de l'Aisne
- Relevé topographique 2023 (1 pl, 15 pt ouvrages)



Profils en travers de la digue - TH3



REX crues de 1993 :

- Merlon en remblai : $h=1\text{m}$ $L_c=0,60\text{m}$ $L=71\text{m}$
- Rideau de palplanches à l'aval

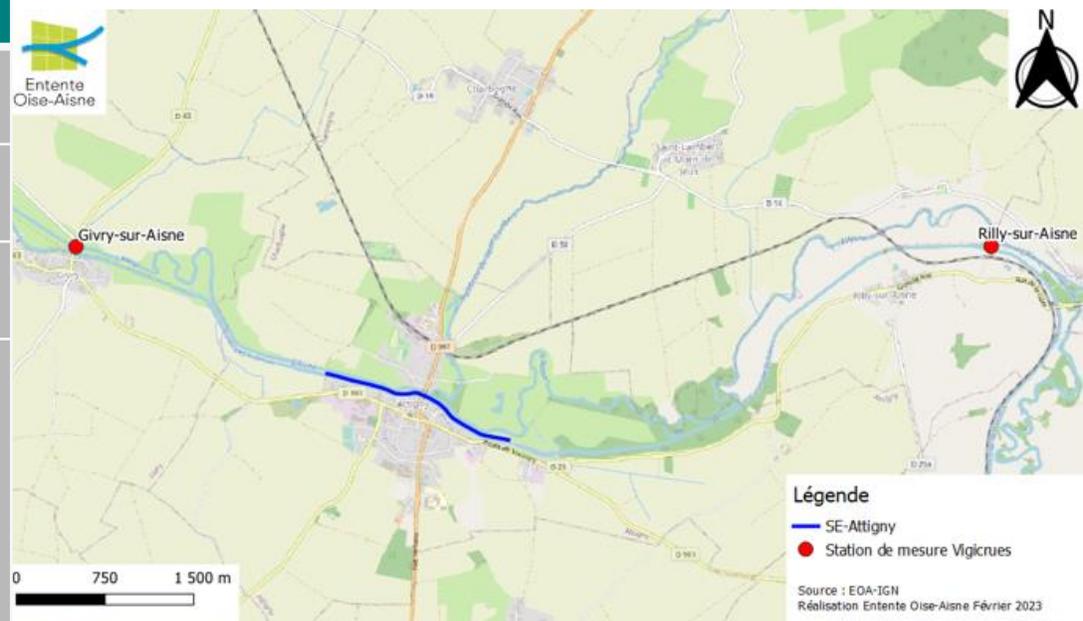
REX crues 2021 : niveau 1993 - 10cm

- Rupture de digue à 6 km en aval à Givry
- Travaux d'urgence : remblaiement brèche 2000m³ + battage palplanches de 8m sur 30m

Attigny : Document d'organisation – Définition des cotes d'alerte

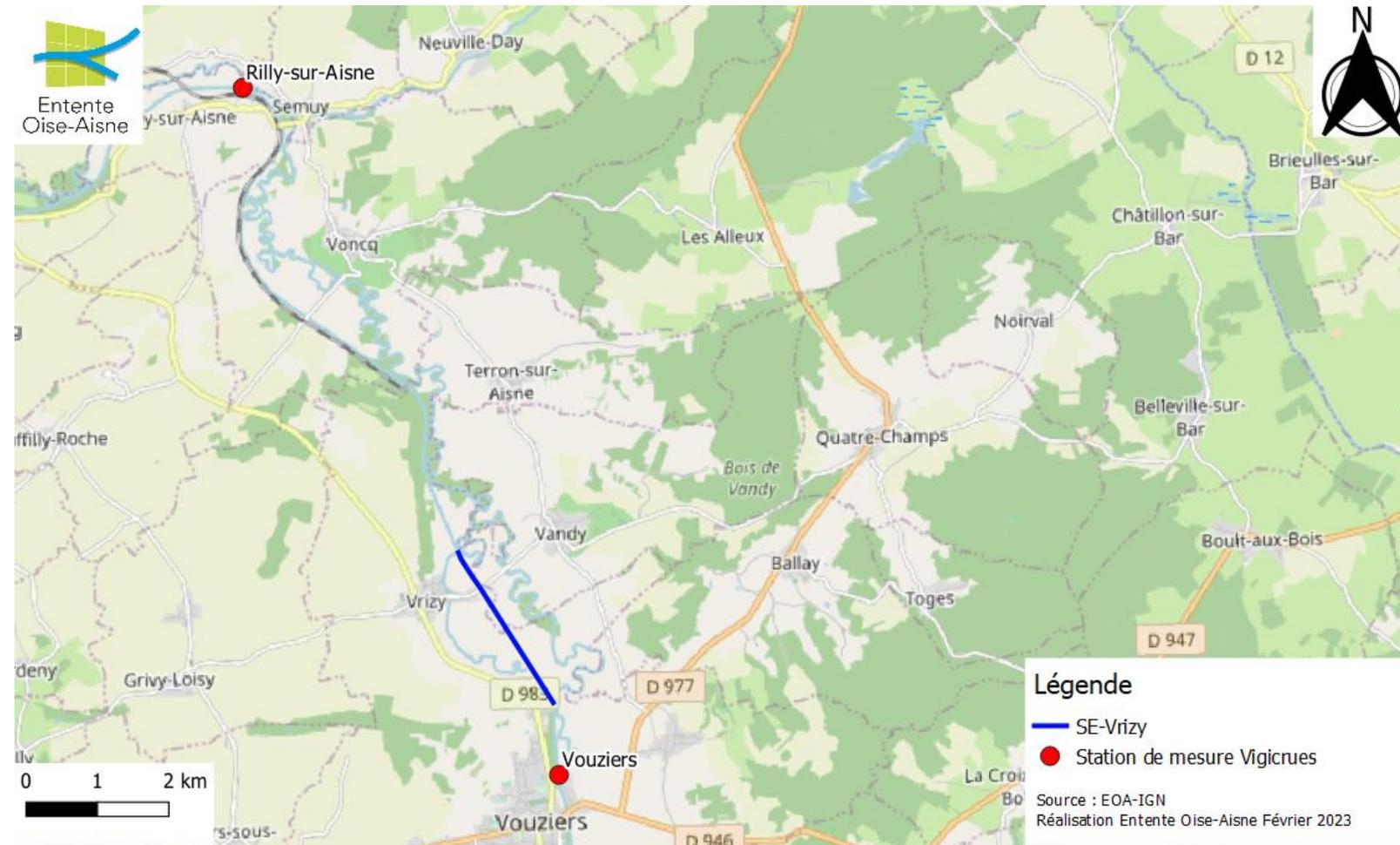
- Consignes de gestion du canal classé barrage par VNF
- Niveau de protection défini par l'étude de danger
- Choix du dispositif de mesure et de suivi (automatisé si possible, proximité SE, accessible en crue) : sondes VNF Rilly-sur-Aisne + échelle limnimétrique EOA sur pont Jean Jaurès

	Vigilance renforcée	Etat d'alerte	Etat d'urgence (Cote de protection)	Surverse (Cote de danger)
Rilly-sur-Aisne	84.01 mNGF	85.72 mNGF	86.85 mNGF	86.92 mNGF
Rilly-sur-Aisne	3.09 m	4.80 m	5,93 m	6 m
Au droit du SE	80.82 mNGF		82.78 mNGF	83.08 mNGF
Actions	VNF efface le barrage de Rilly, surveille les stations de Vouziers, Mouron et Verrières, fait 2 visites par jour sur l'ouvrage	EOA informe les acteurs par mel et site internet 5m à Rilly : VNF ferme les vannes du canal pour limiter les entrées de l'Aisne	L'Entente prévient les acteurs. Elle n'intervient pas sur site car gestion OH prioritaire. La commune assure la gestion de crise : mise en sécurité, évacuation des zones inondées, coordination des actions (préfecture, CCCP, commune, EOA, DREAL)	



2C2A : Vrizy/ Vouziers – Digue du canal des Ardennes

- Convention en cours avec VNF
- Protège la commune de Vouziers (Vrizy)
- Autorisée par arrêté préfectoral du 29/06/2018 (barrage de classe C)
- Système mixte (remblai + palplanches)
- Linéaire : 951 m - Hauteur : 2m
- Surveillance : sonde amont Vouziers + Rilly-sur-Aisne (VNF)
- Report demandé. EDD en attente
- Dossier de classement : novembre 2023



CC Champagne Picarde : Condé-sur-Suippe

Système d'endiguement en remblai : 1635 m

- digue de la Suippe (l=1,80m-h=2m)
- digue du canal RG (l>5m - h>3m)
- digue des champs (l=7m - h=2,20 m)

Conventions en cours : VNF + privés

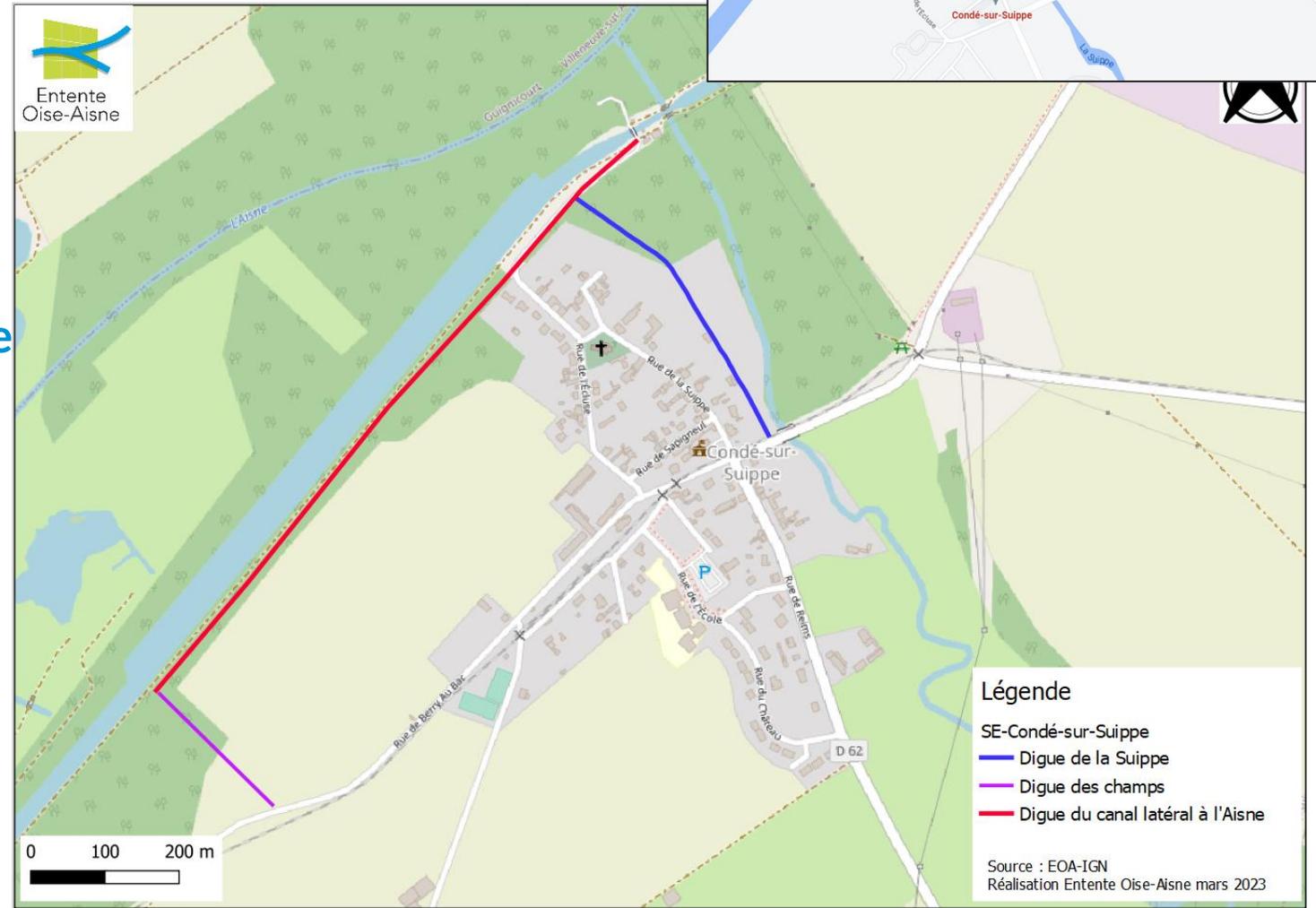
Protège la commune de Condé-sur-Suippe
80 à 200 personnes.

Canal latéral à l'Aisne classé barrage de
classe C par arrêté préfectoral du
29/08/2018 ; Système mixte (remblai +
palplanches).

Surveillance : sonde Berry-au-Bac aval SE

Report demandé. EDD en attente

Dossier de classement : novembre 2023



Avancement des dossiers de classement

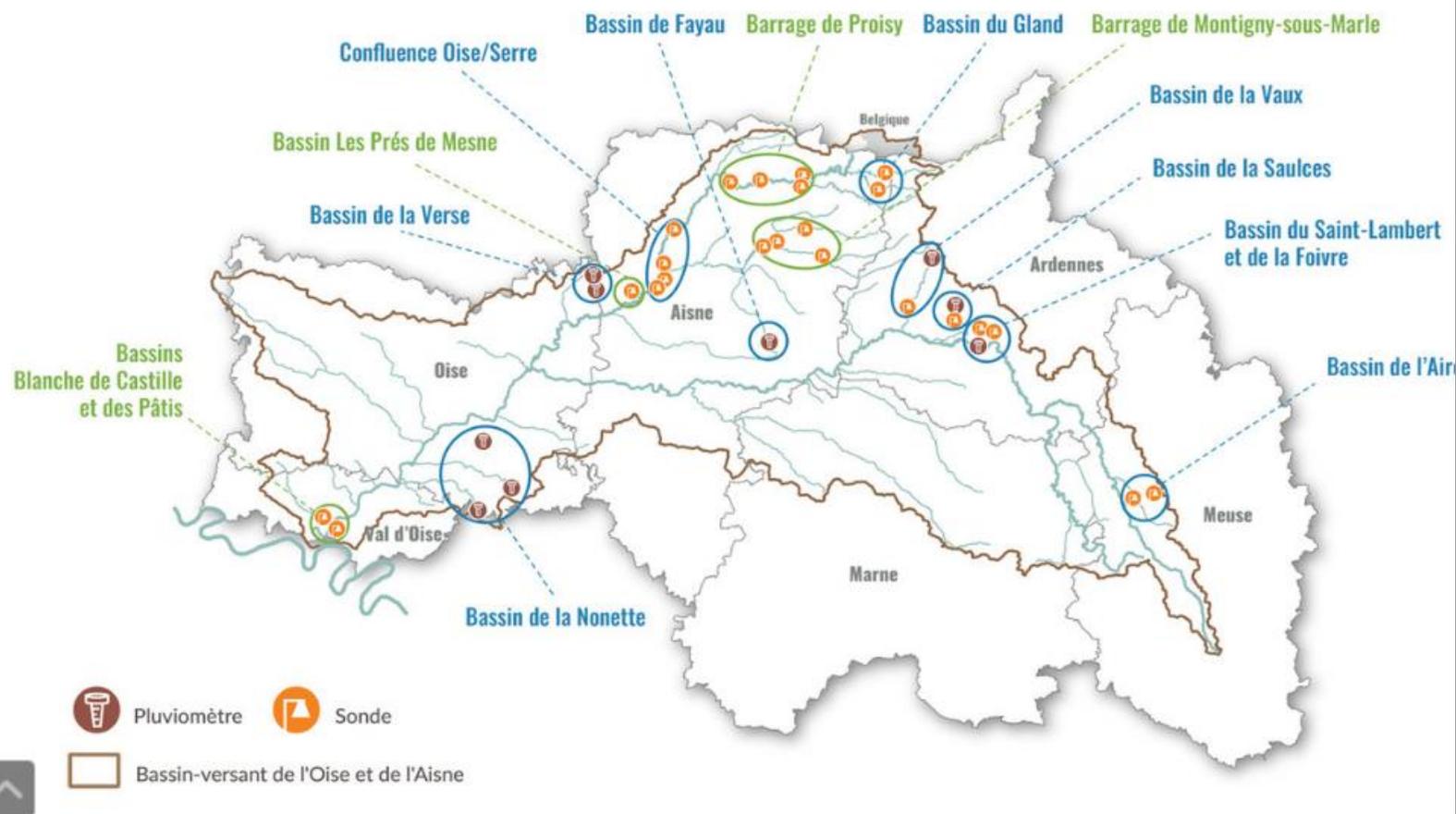
Systemes d'endiguement	Autorisation - classement	Etude de danger	Document organisation	Conventions	Dépôt dossier
Gingembre	Arrêté 2011	Mars 2023	Antea – 2016 Entente 2022	Signée avec la commune de Rethel	Mai 2023
Promenade des Isles	non	Mars 2023		Signée avec la commune de Rethel – A dénoncer	Non classé Non retenu
Cavaliers	Bénéfice d'antériorité (cadastre)	Juin 2023	Entente - 2022	En cours avec la DTT, les communes de Rethel, Biermes et Sault les Rethel, VNF et 8 particuliers	Juin 2023
Attigny	Arrêté canal des Ardennes 2018	Septembre 2023	VNF – 2018 Entente - 2022	Convention en cours avec VNF	Octobre 2023
Vrizy	Arrêté canal des Ardennes 2018	En cours - Novembre 2023	VNF – 2018 Entente - 2022	Convention en cours avec VNF	Novembre 2023
Condé-sur-Suipe	Arrêté préfectoral du 29/08/2018	En cours - Novembre 2023	Entente - 2022	Conventions signées avec 7 particuliers sur 8 Convention en cours avec VNF	Novembre 2023

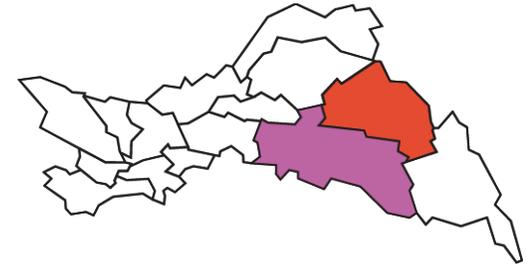
Le réseau de mesures

Données disponibles sur : oise-aisne.net -> réseau de mesures



Localisation des appareils de mesure de l'Entente Oise-Aisne





LIMITER LES DEBORDEMENTS

Bassin versant du ru de Fayau

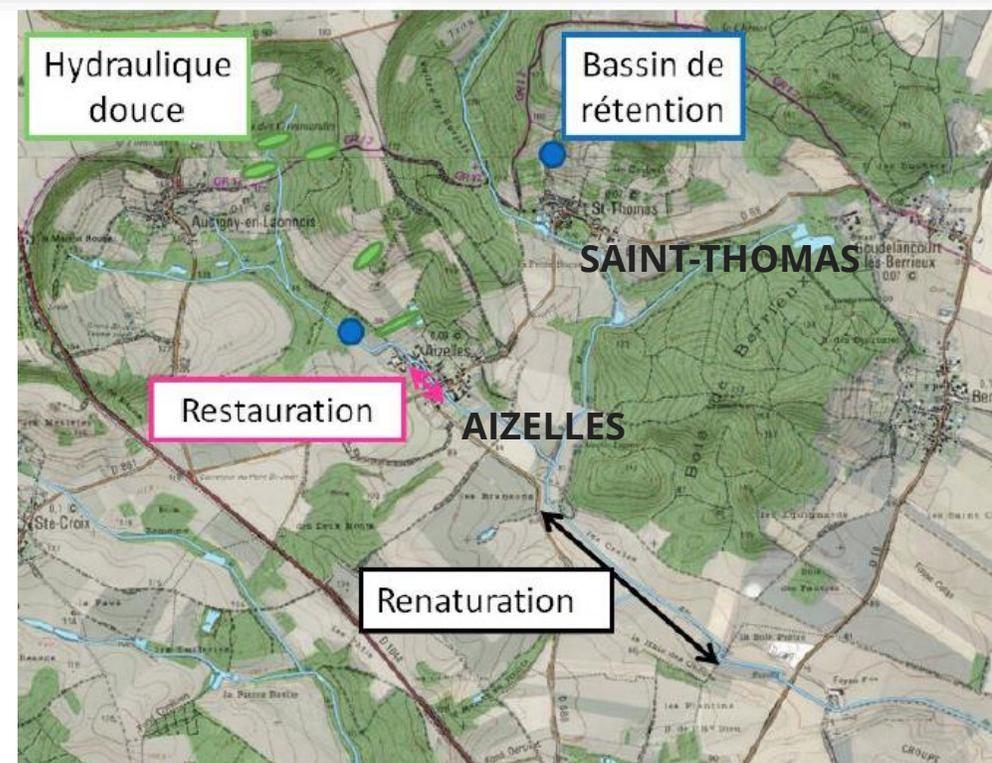


Etude d'orientation en 2011

Objectifs de restauration, réduction des inondations, ruissellement

Programme :

- Aizelles : hydraulique douce, bassin de rétention, restauration en zone urbaine, renaturation/reméandrage en aval
- Saint-Thomas : bassin



Bassin versant du ru de Fayau

Des premiers travaux :

Aizelles :

- 2015 -> hydraulique douce : 250 m de haies (EOA)
- Augmentation du passage sous RD88 (CD 02)

Saint-Thomas : création du bassin tampon (EOA)

Travaux réalisés : 2023

Volume du bassin : 100 m³

Coût travaux : 45 000 € TTC



Bassin tampon d'infiltration à Saint-Thomas - 2023

Bassin versant du ru de Fayau

Réduction des inondations dans Aizelles :

Objectif des travaux :

- > donner plus d'espace au cours d'eau : augmentation du débit capable en milieu urbain,
- Elargissement sur 220 mètres
- Reconstruction des passerelles d'accès
- Création d'un lit d'étiage avec banquettes végétalisées

Fin des études de MOE : 2021

Quelques difficultés : bâti fissuré au droit du cours d'eau, arrêté d'autorisation caduque, ...

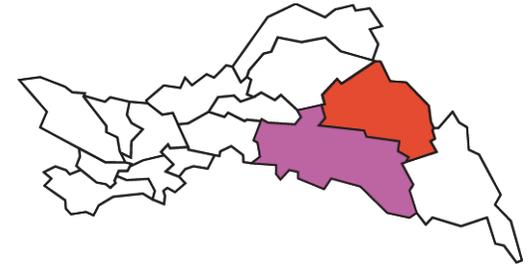
Enquête publique juillet 2023, arrêté DIG et AE en cours

29 Référé préventif et travaux : 2024

Figure 1 : Photo en l'état actuel et perspective du site après travaux, depuis la rue du Moulin



Estimation coût travaux : 710 500 € HT
Financement : 20% Feder régional Hauts-de-France



ALERTE ET GESTION DE CRISE

ALERTE ET GESTION DE CRISE

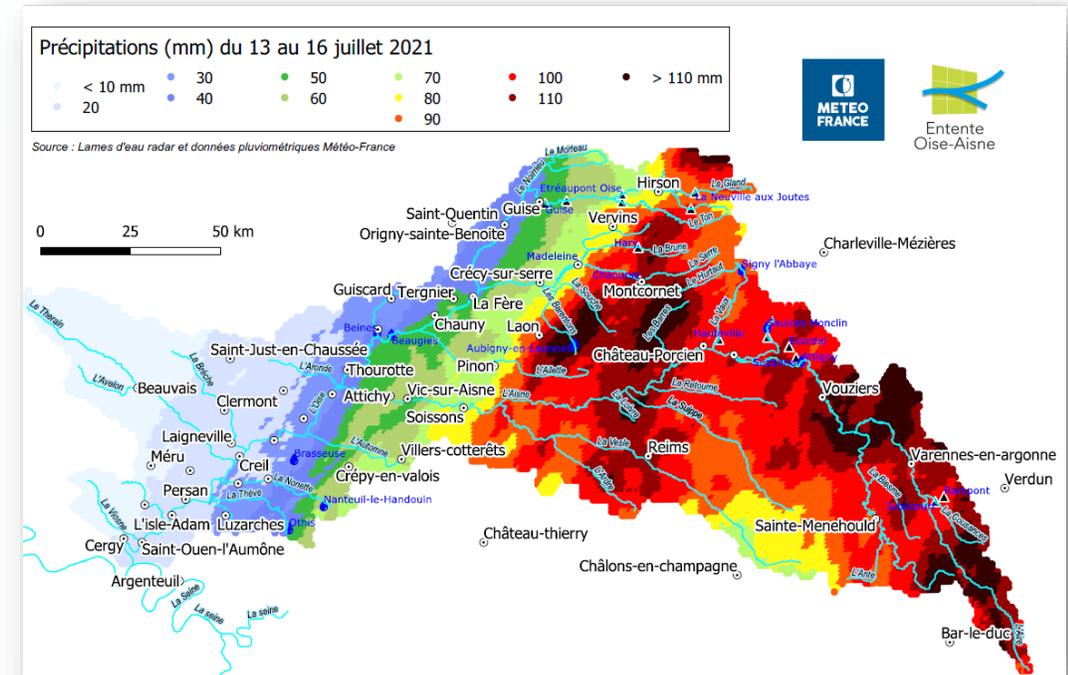
Convention Entente/Météo France - juillet 2020 :

Pluviométrie radar sur le bassin de l'Oise : maille de 1 km²

- Quantités de pluie observées horaires
- Quantités de pluie prévues à 3 jours, par pas de 3 heures

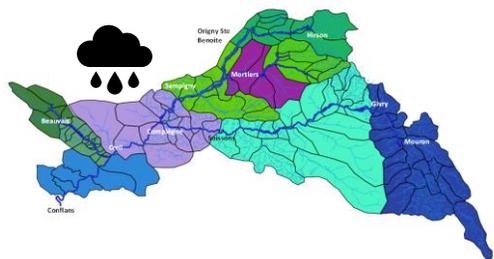
Alerte :

- Système d'alerte automatique
- Dispositif pour les sous-bassins :
-> prévision de débordement sur des zones habitées sur la base de prévision de pluie



ALERTE ET GESTION DE CRISE

Accompagnement des acteurs pour la gestion de crise



Modèle hydraulique

Hydra



Base de données enjeux (logements, entreprises, bâtiments sensibles, routes, ...)

Couplage « Pluie prévue – propagation des crues »

Zones inondées avec enjeux



- Amélioration continue des outils exploités en régie

Attigny : établissement de cotes d'alertes



Crue de 2021 – Source SDIS Ardennes

Contexte :

Attigny :

Commune située sur la rivière Aisne

Crue juillet 2021

- Un camping évacué
- Plusieurs habitations impactées

Besoin pour la mairie d'anticiper la crue afin de protéger la population

Etude interne lancée par l'Entente

Attigny : établissement de cotes d'alertes

Méthode :

- 1- Récupération des données : crue 2021, crues historiques, RETEX + terrain
- 2- Calage d'un modèle hydraulique sur la crue de juillet 2021
- 3- Définition de correspondances de niveaux entre la station Vigicrues de Vouziers et Attigny
- 4- Proposition de seuils d'alerte

-> Tableau intégré au PCS

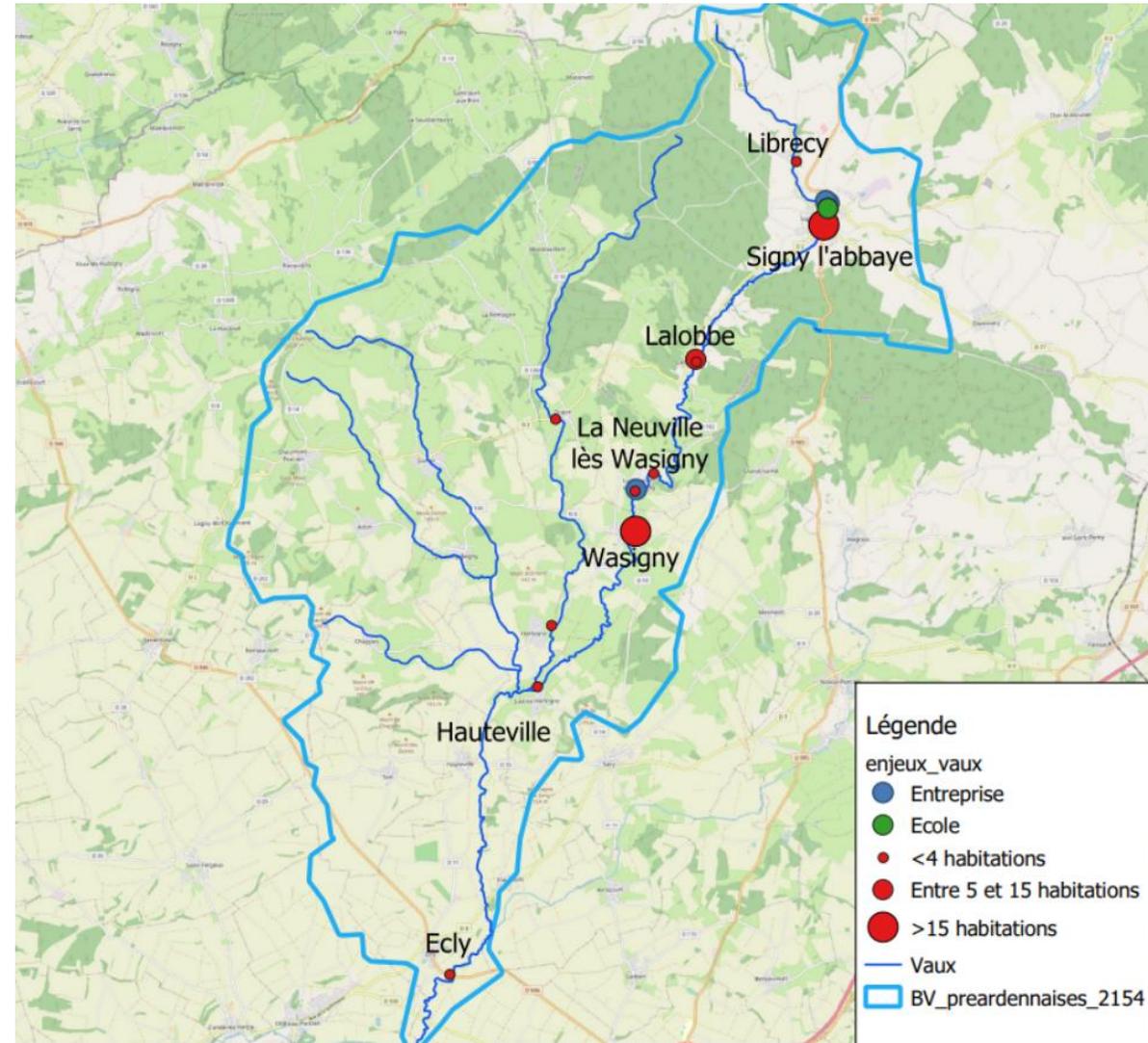
Tableau des niveaux d'alerte à la station de Vouziers pour prévenir des premiers impacts sur la commune d'Attigny

Niveau de vigilance Vigicrue	Station de mesure de Vouziers		Attigny (temps minimum de propagation de la crue depuis Vouziers : 9 heures)		
	Echelle (m)	Cote (mNGF)	Nom de l'enjeu	Conséquence sur le site	Impacts
Rouge	-	-	-	-	-
Orange	4,32	93,9	Parking à camping-car	L'eau atteint le niveau du parking	Evacuation nécessaire du camping
	4,22	93,8	Préalerte parking à camping-car		
Jaune	3,90	93,48	Chemin de l'Assaut	Route inondée	Une partie des habitations du chemin et le camping sont isolés du reste d'Attigny
	3,89	93,47	Maisons au 15 avenue Jean Jaurès et au 2 rue Emile Dautel (les 17, 19 et 21 sont en limite d'inondation)	Palier inondé	
	3,80	93,38	Préalerte Chemin de l'Assaut		
	3,79	93,37	Préalerte Maisons avenue Jean Jaurès		
	3,74	93,32	Avenue Jean Jaurès	Route inondée par remontée de l'eau par le réseau pluvial	Route coupée, le franchissement de l'Aisne est bloqué
	3,64	93,22	Préalerte Avenue Jean Jaurès		
	Vert	-	-	-	-

La VAUX – système d’alerte

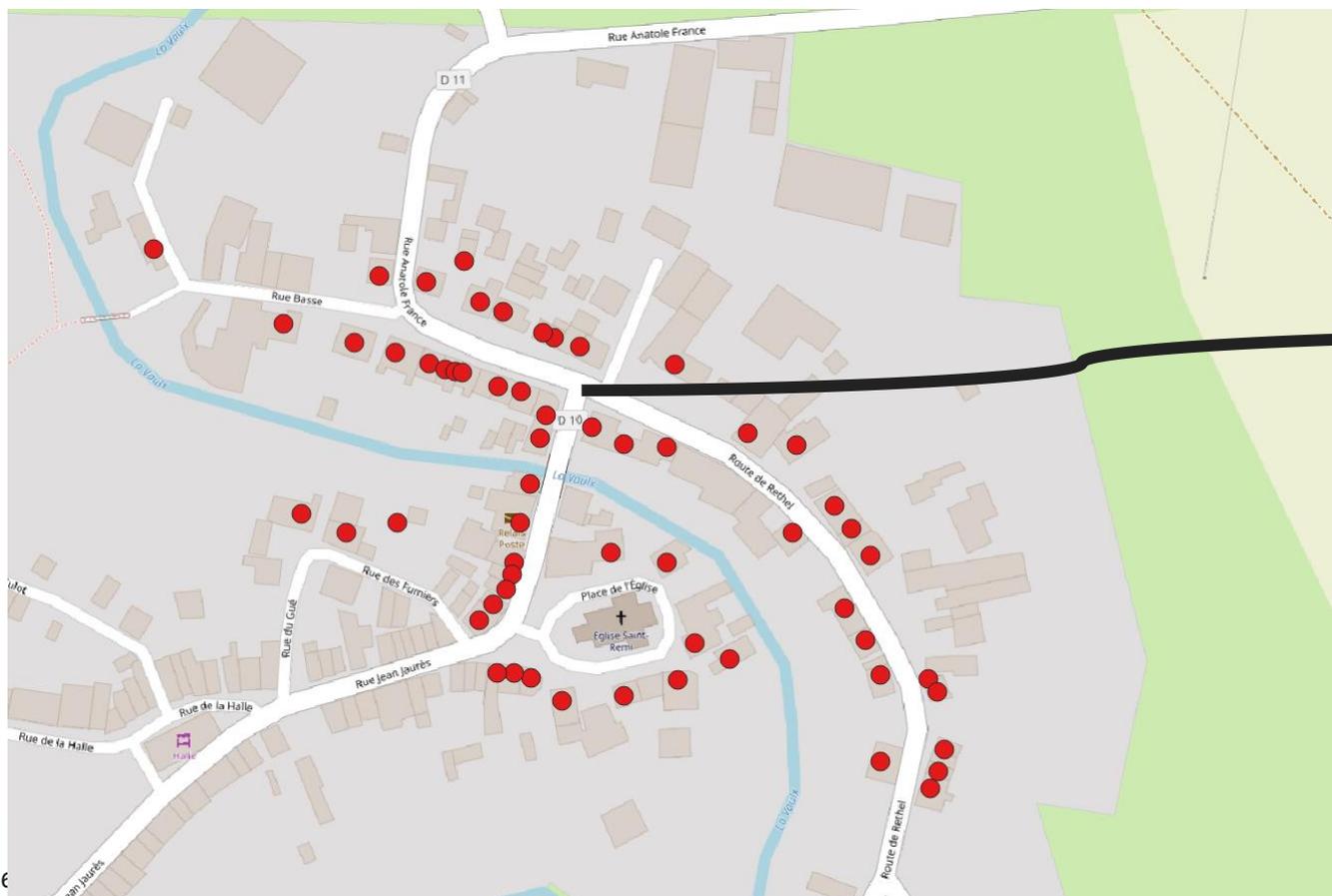
Enjeux et objectifs :

- Recenser les habitations ayant été impactées par une crue passée de la Vaux
- Construire un modèle de propagation des crues à partir des observations pluviométriques
- Définir des seuils d’alerte de pluie pouvant conduire à un débordement de la Vaux
- Alerter les populations concernées en avance du risque inondation par SMS



La VAUX – système d’alerte

Exemple pour la commune de Wasigny :
Cartographie des enjeux répertoriés :



Crue de janvier 2009,
Rue Anatole France

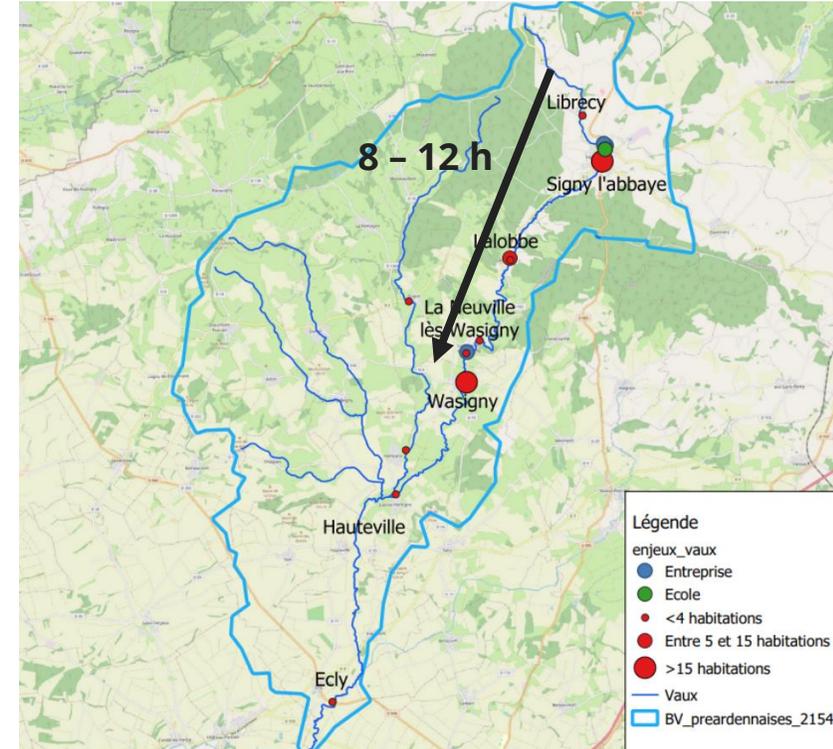
La VAUX – système d’alerte

Exemple pour la commune de Wasigny :

Temps de réponse de la Vaux suite à une pluie : **entre 8h et 12h**

Tableau des seuils de pluie et niveau d’alerte :

Saison	Durée de pluie	Seuils de pluie (mm) Etat des sols	
		Humide	Sec
Hiver	3h	18	29
	12h	25	34
	24h	38	44
Mi-saison (Octobre- Novembre, Avril-Mai)	3h	25	39
	12h	33	45
	24h	46	57
Eté	3h	32	46
	12h	41	55
	24h	58	62



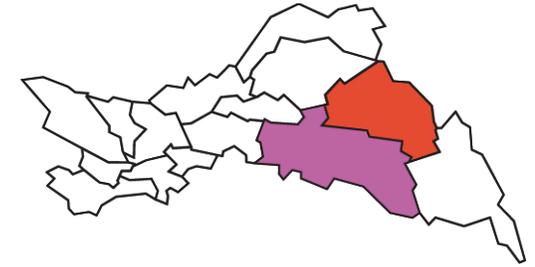
La VAUX – système d’alerte

Deux seuils d’alerte possibles :

- « Prudence » : risque de débordement
 - « Danger » : débordement avéré
- **Envoi de messages automatiques (plateforme smsmode) vers la population (sms, message vocal), sur inscription, gratuit**

Des besoins sur d’autres sous-bassin?





Réduction de la vulnérabilité

Dispositif Inond'action

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

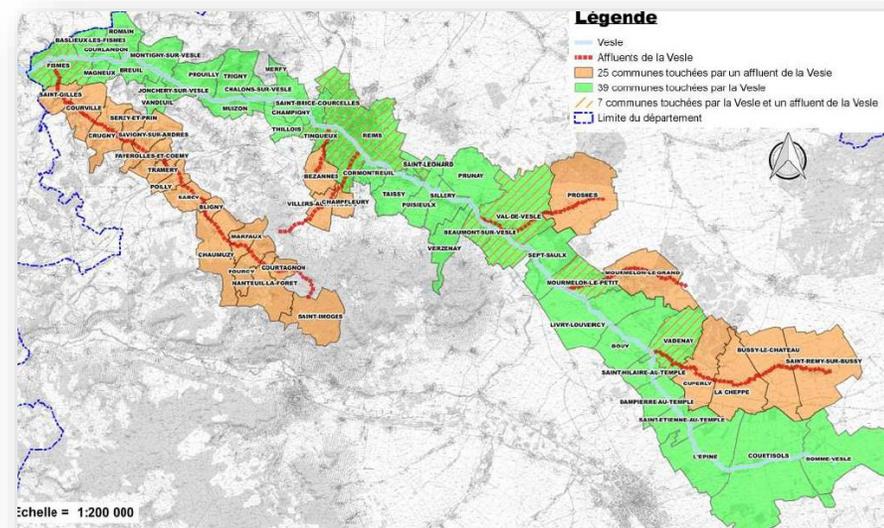
PPRi (plan de prévention des risques d'inondation)

Approuvé

- Aizelles, Aubigny et Saint-Thomas (2008) : coulées de boue
- Vallée de l'Aisne (entre Montigny-Lengrain et Evergnicourt) : débordement et coulées boue
- Craonnelle : coulée de boue

A venir

- Vesle (DDT51) :
Lancement de l'étude aléa inondation en avril 2022
Phase 2 (étude hydrologique) en cours



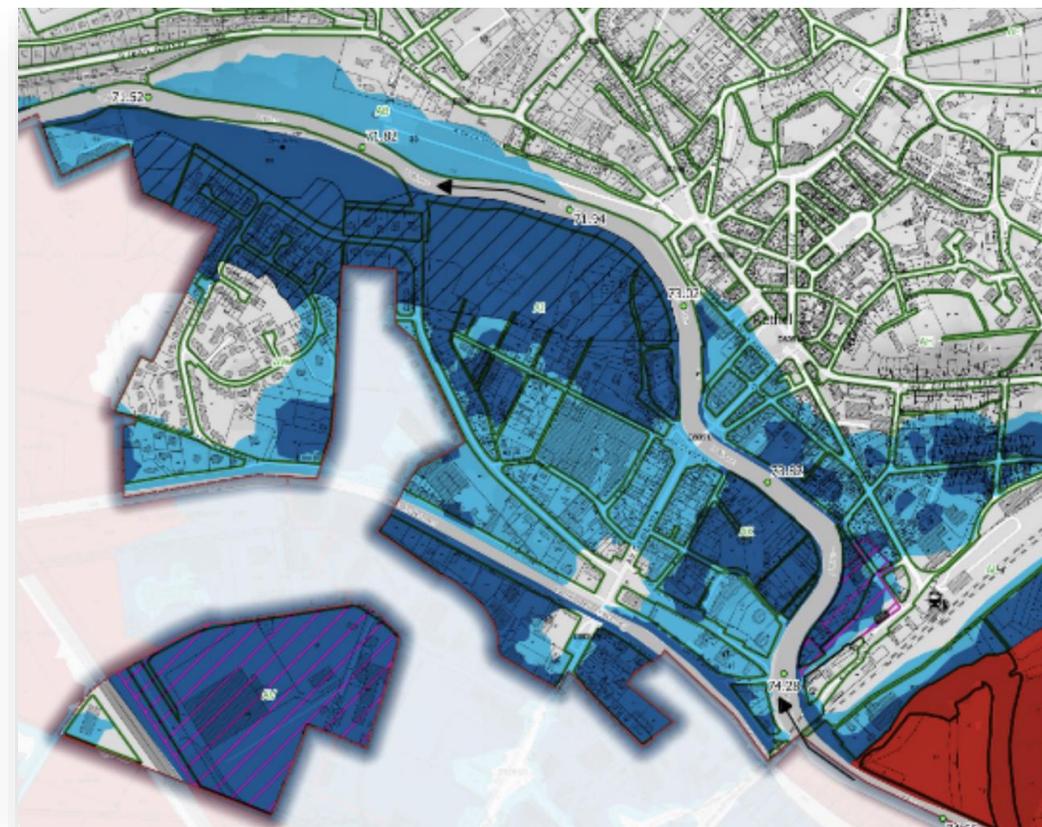
Périmètre de l'étude (DDT51)

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PPRi (plan de prévention des risques d'inondation)

Approuvé

- PPRi vallée de l'Aisne (2018)
- PPRi agglomération Rethéloise (2022), application du décret de juillet 2019
 - > création de zones d'exceptions
- Obligations via le PPRi de diagnostics, travaux et plan de continuité d'activités pour certaines entreprises et ERP
- Prescriptions de travaux pour les biens existants (rehausse coffret électrique, batardeau, ancrage citerne, ...)



PPRi Rethel – extrait du zonage – DDT08



INOND'ACTION, pour des travaux de protection individuelle

Accompagnement financier pour diagnostic et travaux

→ Bâti éligible :

logement, activité économique de moins de 20 salariés, établissements publics sensibles (écoles, mairies, ...), situés en zone inondable



Diagnostic à domicile

→ Diagnostic avec préconisation de travaux

Financement jusqu'à 80% par l'Entente ou le Fonds Barnier, Accompagnement administratif



DIAGNOSTIC



Particulier (*) = **100 €**

remboursés par l'Entente si le particulier réalise les travaux préconisés



Entente Oise-Aisne / Etat (fonds Barnier) financement du solde (≈ 600 €)



TRAVAUX



Particulier (*) = **20 %**



Entente Oise-Aisne / Etat (fonds Barnier) = **80%**



Chaudière surélevée



Batardeau

INOND'ACTION, pour des travaux de protection individuelle



Bilan sur les UH Aisne moyenne et Aisne Vesle Suippe

Diagnostics réalisés :

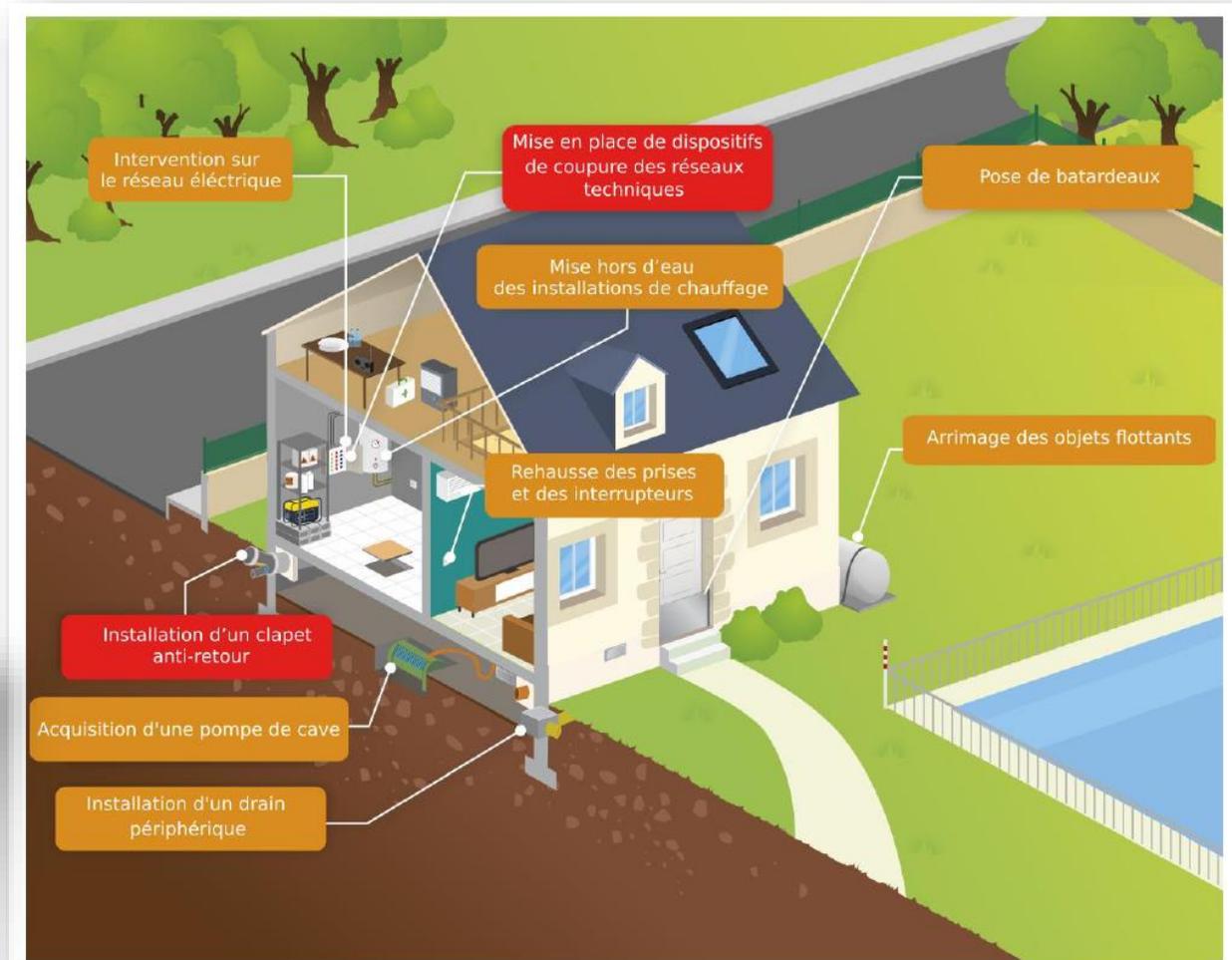
- 6 à Attigny
- 1 à Vouziers
- 2 à Lametz

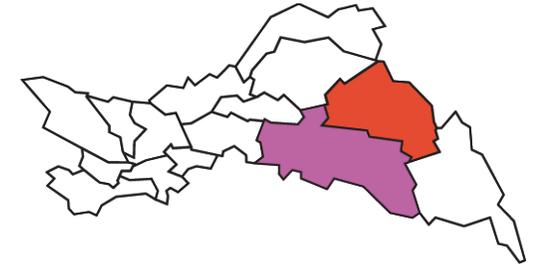
Travaux :

- 1 à Attigny, financement Fonds Barnier (Etat)

Communication auprès de la population :

- courrier Maire/Entente avec flyer,
- réunion publique d'information,
- article dans les lettres d'information communes/EPCI.





Etude de reconquête des zones d'expansion de crues

Etude des zones d'expansion de crues

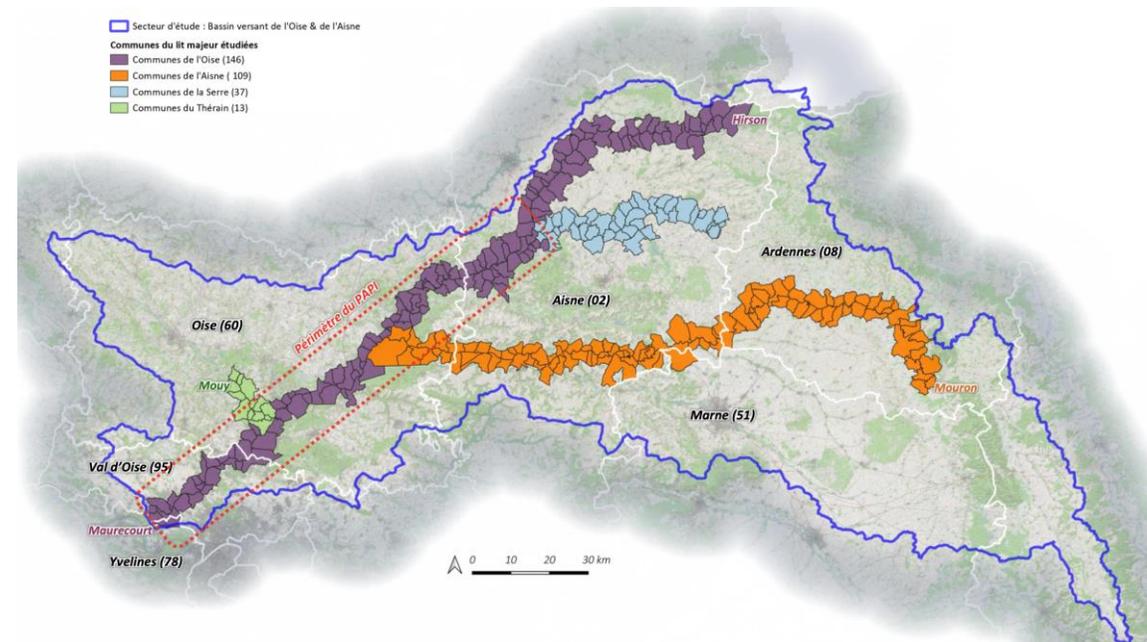
PAPI vallée d'Oise :
Porteur : Entente Oise-Aisne
Financeurs : Etat (Fonds Barnier),
Agence de l'eau

-> étude des potentialités de reconquête des zones d'expansion de crues

Périmètre : vallées Oise, Aisne, Serre et Thérain

Analyse de ZEC potentiellement à reconquérir :
fonctionnalités, usages, foncier, intérêt inondation,
coût, faisabilité technique ?

Concertation : MOA potentiels, usagers,
profession agricole, collectivité, financeurs, ...



Etude des zones d'expansion de crues

P1

Phase 1 : Capitalisation des connaissances

- Synthèse des connaissances basée principalement sur :
 - des études antérieures
 - des traitements sur les données topographiques (technologie LiDAR)
 - des visites de terrains ponctuelles



P2

Phase 2 : Identification et recensement des zones d'expansion des crues (ZEC)

- **Analyse multicritère** appliquée sur les zones recensées : faisabilité technique, foncier, usages, sensibilité environnementale, intérêt hydraulique, coût estimé.
- **Concertation des acteurs locaux** (maîtres d'ouvrage potentiels de travaux et financeurs, usagers, profession agricole, propriétaires, collectivité, ...), pour aboutir au choix collégial de sites pilotes qui feront l'objet de la phase 3.



P3

Phase 3 : Etudes de sites pilotes (ZEC) à fort potentiel

- **Etude au niveau faisabilité** : définition des travaux proposés, investigations complémentaires, procédures réglementaires, modalités liées aux usages, au foncier, estimation du coût.
- Elle est attendue pour **5 sites pilotes**, d'autres pourront être ajoutés le cas échéant.



Étude des zones d'expansion de crues



Identification des secteurs en cours (phase 2)

➤ ZEC à préserver :

zones naturelles dans lesquelles les eaux de crues s'épandent actuellement (lit majeur, crue centennale hors zone urbaine dense).

➤ ZEC à optimiser :

En eau dès les crues faibles (crues décennales), amélioration possible.

➤ ZEC à reconquérir :

Non inondée pour crue décennale car présence d'obstacles (merlon, route, remblai, ...).

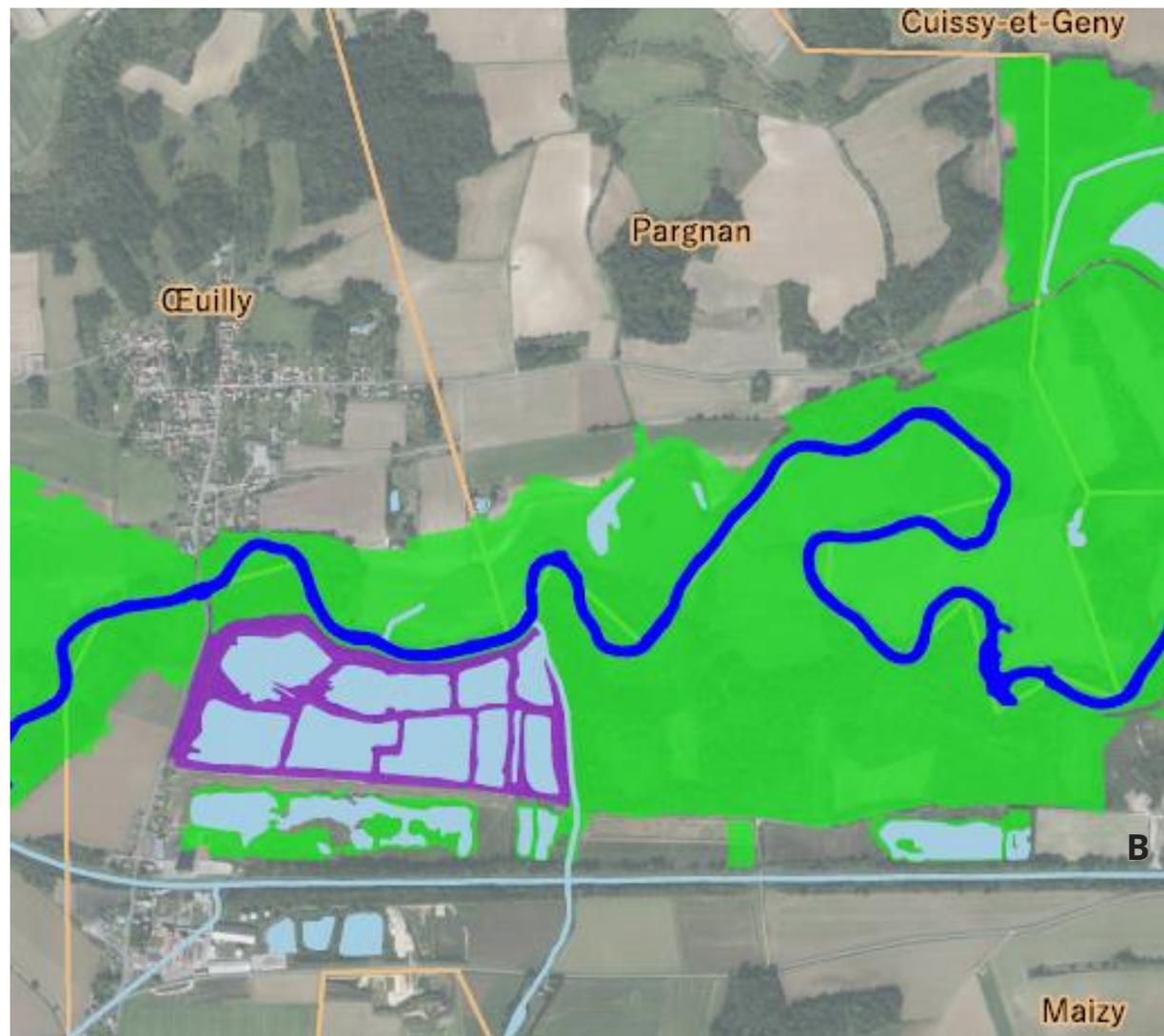
**Diapositives suivantes : présentation des cartes en version de travail
pour recueillir des informations afin d'alimenter l'étude multicritères**

Étude des zones d'expansion de crues

Recherche d'information pour alimenter l'étude multi-critères

Maizy :

- Trou dans le merlon: pas de gain hydraulique



Identification des Zones d'Expansion des Crues (ZEC)

- ▭ Limite communale
- ▬ Cours d'eau étudié
- ▭ Autre cours d'eau, affluent, canal et plan d'eau
- Limite amont / aval des tronçons étudiés

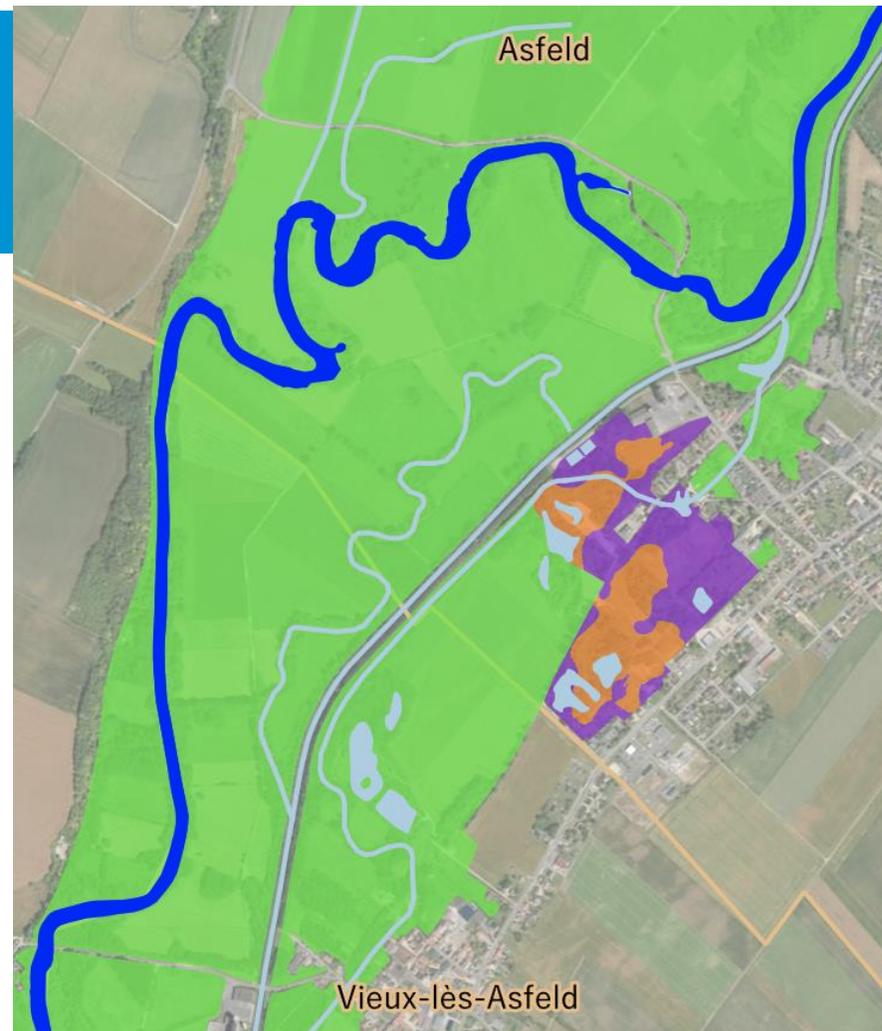
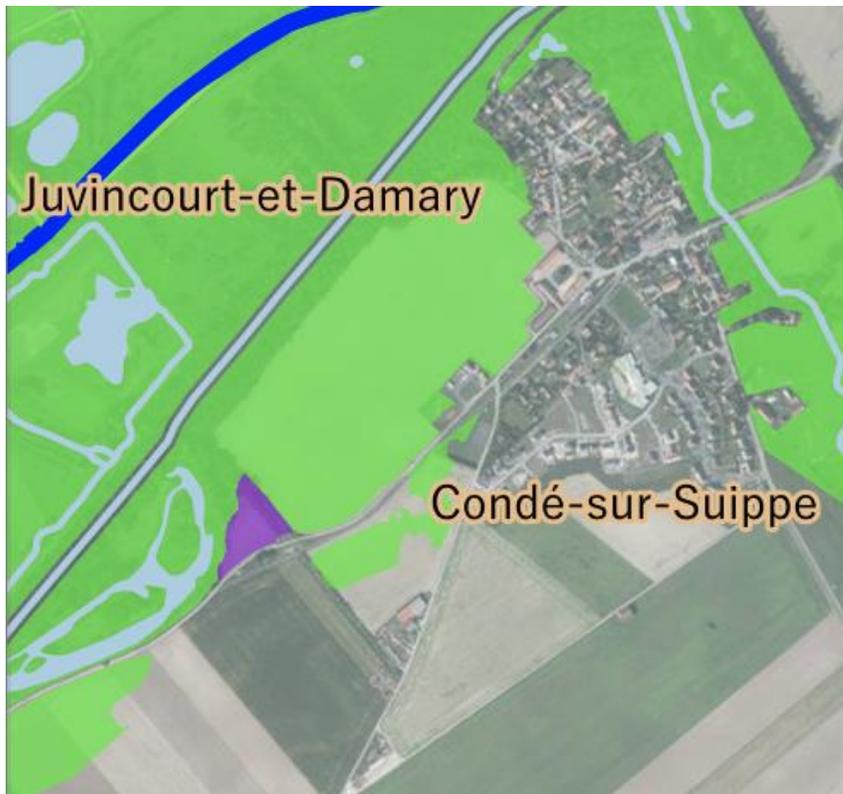
Identification des secteurs, hors zones bâties denses :

- ▭ Zones d'expansion de crue à préserver
- ▭ Zones d'expansion de crue pour lesquelles une optimisation est à étudier
- ▭ Zones du lit majeur, soustraites à l'expansion pour les crues décennales et inférieures, pour lesquelles une reconquête est à étudier

Étude des zones d'expansion de crues

Asfeld, Vieux-lès-Asfeld et Condé-sur-Suippe :

en attente de modélisation



Identification des Zones d'Expansion des Crues (ZEC)

-  Limite communale
-  Cours d'eau étudié
-  Autre cours d'eau, affluent, canal et plan d'eau
-  Limite amont / aval des tronçons étudiés

Identification des secteurs, hors zones bâties denses :

-  Zones d'expansion de crue à préserver
-  Zones d'expansion de crue pour lesquelles une optimisation est à étudier
-  Zones du lit majeur, soustraites à l'expansion pour les crues décennales et inférieures, pour lesquelles une reconquête est à étudier

0 250 500 750 m



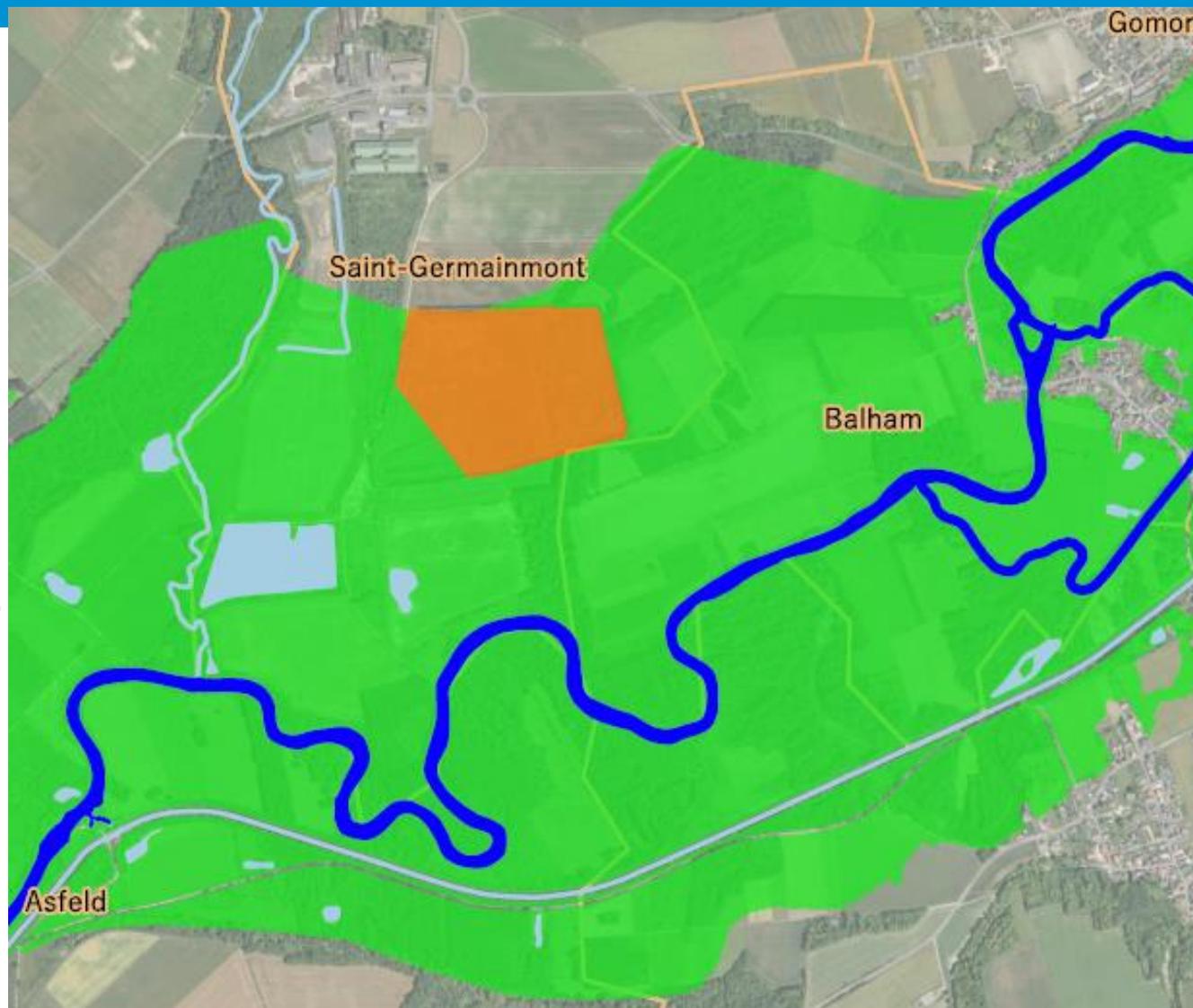
INGETEC

Étude des zones d'expansion de crues

Saint-Germainmont :

Surface : 20 ha

Ouverture dans les
remblais de ceinture :
pas de gain hydraulique



Identification des Zones d'Expansion des Crues (ZEC)

- ▭ Limite communale
- ▬ Cours d'eau étudié
- ▭ Autre cours d'eau, affluent, canal et plan d'eau
- Limite amont / aval des tronçons étudiés

Identification des secteurs, hors zones bâties denses :

- ▭ Zones d'expansion de crue à préserver
- ▭ Zones d'expansion de crue pour lesquelles une optimisation est à étudier
- ▭ Zones du lit majeur, soustraites à l'expansion pour les crues décennales et inférieures, pour lesquelles une reconquête est à étudier

0 250 500 750 m

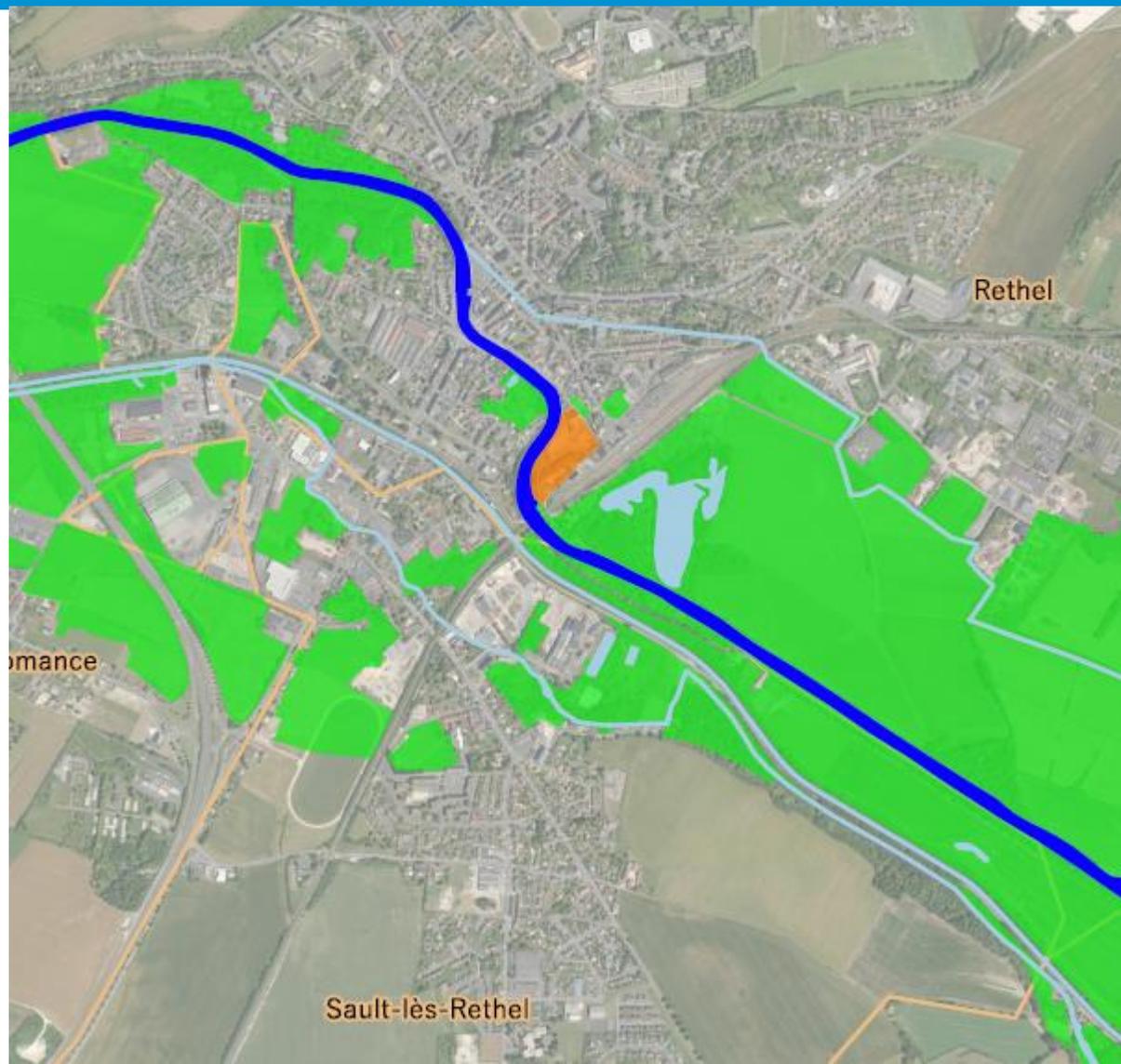


INGETEC

Étude des zones d'expansion de crues

Rethel :

Ouverture dans les
remblais de ceinture :
pas de gain hydraulique



Identification des Zones d'Expansion des Crues (ZEC)

- ▭ Limite communale
- ▬ Cours d'eau étudié
- ▭ Autre cours d'eau, affluent, canal et plan d'eau
- Limite amont / aval des tronçons étudiés

Identification des secteurs, hors zones bâties denses :

- ▭ Zones d'expansion de crue à préserver
- ▭ Zones d'expansion de crue pour lesquelles une optimisation est à étudier
- ▭ Zones du lit majeur, soustraites à l'expansion pour les crues décennales et inférieures, pour lesquelles une reconquête est à étudier

0 250 500 750 m



INGETEC

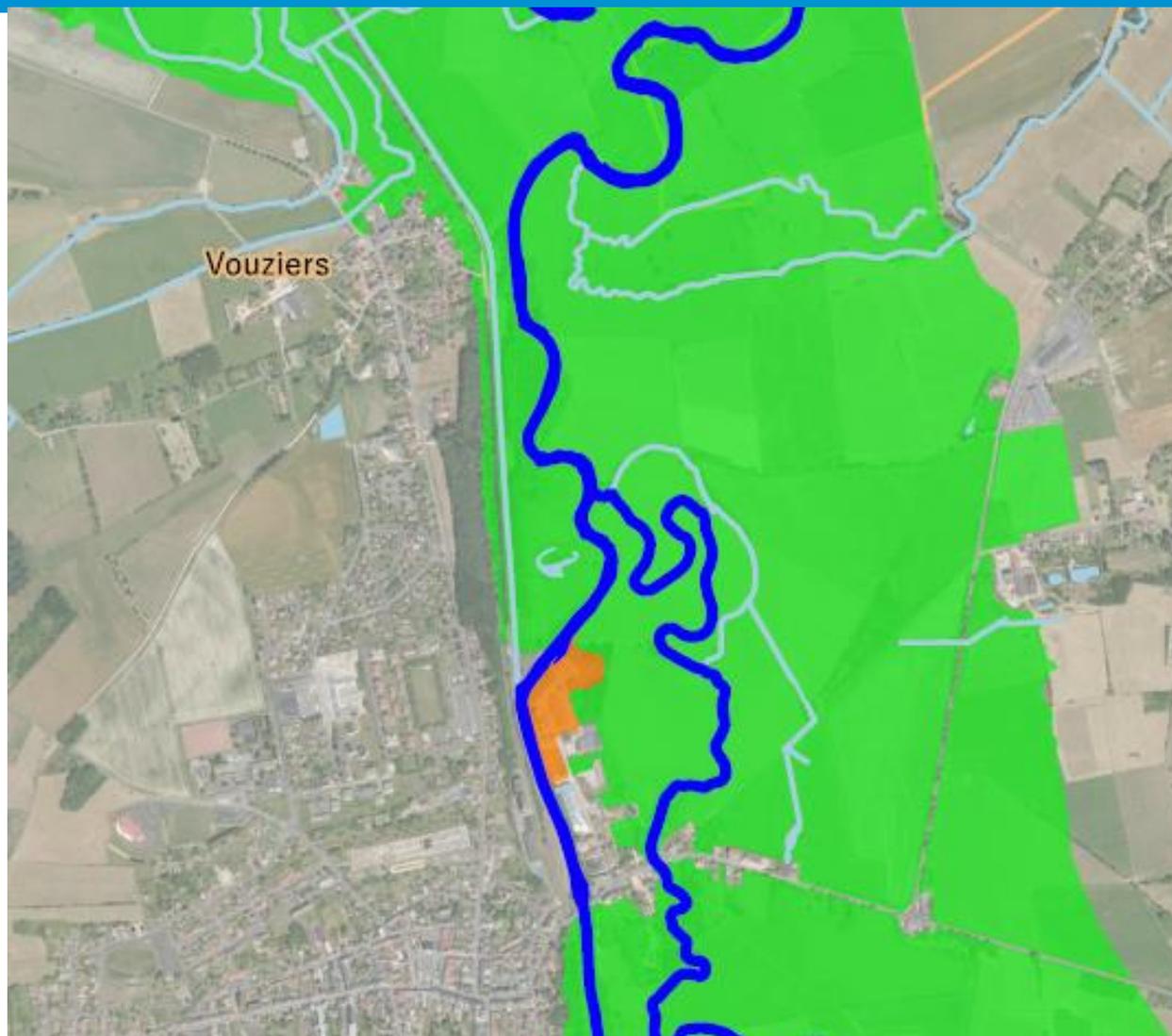
Étude des zones d'expansion de crues

Vouziers :

Surface : très faible
au regard de la
largeur du lit majeur

Usage : parking

Ouverture dans les
remblais de ceinture :
pas de gain



Identification des Zones d'Expansion des Crues (ZEC)

- ▭ Limite communale
- ▬ Cours d'eau étudié
- ▬ Autre cours d'eau, affluent, canal et plan d'eau
- Limite amont / aval des tronçons étudiés

Identification des secteurs, hors zones bâties denses :

- ▭ Zones d'expansion de crue à préserver
- ▭ Zones d'expansion de crue pour lesquelles une optimisation est à étudier
- ▭ Zones du lit majeur, soustraites à l'expansion pour les crues décennales et inférieures, pour lesquelles une reconquête est à étudier

0 250 500 750 m



INGETEC



MERCI DE VOTRE ATTENTION



Suivez-nous sur @EPTBOise



Pour nous contacter :
Tél. : 03 44 38 83 83
entente@oise-aisne.fr
communication@oise-aisne.fr